

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS

DIRECTION DE DINANT

Le jeudi 24 septembre 2026

13 heures 30

Lots de bois marchands

Local du club de football de HOUYET (nouvelle adresse)

Route de Wiesme à HOUYET

VENTE PUBLIQUE

DE LOTS DE COUPES DE BOIS DE L'EXERCICE 2027

PAR SOUMISSIONS

22 lots de bois marchands

SITUES DANS LES PROPRIETES DOMANIALES DE LA REGION WALLONNE, DANS LES PROPRIETES COMMUNALES DE ANHEE, DINANT, HASTIERE, HOUYET, ONHAYE ET YVOIR et FABRIQUE D'EGLISE DE MESNIL-EGLISE

- Cantonnement de BEAURAING, rue Vieille, 58 à 5570 Baronville 082/64.36.10
- Cantonnement de ROCHEFORT, rue Sauvenière, 16 à 5580 Rochefort 084/22.05.80
- Cantonnement de DINANT, rue Daoust, 14 (1^{er} étage) à 5500 Dinant 082/67.68.90
- Cantonnement de BIEVRE, rue du centre 4 à 5555 Bièvre 061/51.30.89

Le cahier général des charges du 27 mai 2009, modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 7 juillet 2016 peut être consulté aux bureaux des cantonnements ou sur le site Internet : <http://environnement.wallonie.be/dnf/dagf/bois.htm>

Les lots invendus ou retirés seront remis en vente uniquement par soumissions le vendredi 9 octobre 2026 à 14h00 dans les bureaux de la Direction de DINANT, rue Daoust, 14 (3^{ème} étage) à 5500 DINANT (082/67.68.80).

Visites des lots : à convenir avec le titulaire du triage.

DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA VENTE

A la requête de Madame la Ministre en charge des Forêts,

A la diligence du Directeur de la Direction de la Nature et des Forêts (DNF) à Dinant, 14 rue Daoust à 5500 Dinant (082/67.68.80), du Receveur domanial, des Directeurs financiers communaux et des Receveurs régionaux.

Sous la présidence dudit Directeur de la Nature et des Forêts ou des Autorités communales, il sera procédé par le Receveur domanial, les Directeurs financiers mandatés ou les receveurs Régionaux, aux endroit, jour et heures mentionnés ci-avant, à la vente publique des coupes désignées au présent catalogue, conformément aux dispositions du Code forestier (Décret du 15 juillet 2008) et aux conditions du **cahier général des charges** et des présentes clauses particulières, dont les amateurs peuvent prendre connaissance dans les bureaux du Département de la Nature et des Forêts des Cantonnements concernés.

RAPPEL DE QUELQUES POINTS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

1. Frais et T.V.A.

Outre le prix d'adjudication, il doit être payé :

- par tous les adjudicataires : 3 % du prix principal à titre de frais ;
- par tous les adjudicataires, pour les lots en forêt domaniale : 6 % (TVA) du prix principal majoré des frais ;
- le cas échéant, par les assujettis à la TVA tenus à une déclaration mensuelle ou trimestrielle, pour les lots autres que domaniaux : 2 % (TVA) du prix principal majoré des frais.

2. Soumissions et déroulement de la vente

Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser sous pli recommandé au Président de la vente, à qui elles devront parvenir au plus tard la veille de la vente à midi ou lui être remises en mains propres au plus tard avant le début de la séance d'adjudication du lot concerné.

En cas d'envoi par la poste, les soumissions seront placées sous double enveloppe : l'enveloppe extérieure portant la mention « M. le Président de la vente » suivie de l'adresse (voir dispositions principales de la vente ci-dessus), l'enveloppe intérieure portera la mention « Soumission pour la vente de bois du 24-09-2026 à Houyet pour le lot n° ... ».

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant (**montant total + 20%**), à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle.

La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises, frais et taxes compris.

La vente se déroulera dans l'ordre indiqué au catalogue.

Il sera procédé à la lecture des soumissions.

En cas de contestation pour des soumissions d'un montant équivalent, le lot sera immédiatement tiré au sort.

En cas de dépassement du montant porté sur la promesse de caution bancaire, le lot sera adjugé à l'offre la plus élevée suivante.

Le paiement par moyen électronique n'est pas disponible lors de cette vente.

3. Objet de la vente

Lorsque les houppiers sont réservés, la recoupe de la grume doit être faite à hauteur de la section dont la circonférence correspond à la moitié de la circonférence à 1,5 m du sol avant abattage (= hauteur marchande), sauf pour les hêtres en forêt communale et si mention contraire préalablement motivée de l'administration venderesse.

Le cubage est réalisé sur base d'une mesure à 1,50 m de hauteur soit au compas forestier, soit au mètre ruban. Sauf indication contraire au bas du lot, les mesurages sont réalisés au mètre ruban.

4. Paiement des chablis et des bois scolytés dans les coupes en exploitation

Le paiement des chablis et des bois scolytés repris par l'acheteur conformément à l'article 6 § 2, se fera selon les modalités suivantes :

- prix principal $\leq$ 1 250 € : dans les quinze jours de la notification par le Receveur/Directeur financier ;
- prix principal $>$ 1 250 € : soit dans les quinze jours de la notification par le Receveur/Directeur financier, soit en présentant une caution bancaire conformément à l'article 13 et selon les dispositions de l'article 23 § 2.

Les chablis et bois scolytés dans la coupe, quand ils sont remis à l'adjudicataire, lui seront facturés à un prix correspondant à :

- 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts ;
- 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytés verts ;
- 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytés secs ou cassés.

5. Etat des lieux

Un état des lieux sera établi en présence de l'acheteur ou de son délégué, et de l'agent des forêts responsable du triage.

L'acheteur est tenu d'informer son personnel de toutes les caractéristiques du lot, des contraintes liées à l'abattage et à la vidange, et des précautions à prendre lors de l'exploitation. En cas de changement d'équipes d'exploitation, l'acheteur en avisera préalablement l'agent des forêts et veillera à bien informer de ces contraintes la nouvelle équipe d'exploitation, afin d'éviter tout problème par la suite.

6. Franchissement des cours d'eau

Le cas échéant, le formulaire de demande de notification de franchissement des cours d'eau, muni de son annexe pré-établie par les services compétents pour chaque lot concerné, est remis à l'acheteur (ou son délégué) lors de l'état des lieux.

7. Début de l'exploitation

L'acheteur avertira le responsable du triage, au moins 24 heures à l'avance, du début de l'exploitation de même que de l'arrivée des débardeurs dans le lot. Après chaque interruption de plus de 15 jours calendrier sur la coupe, l'acheteur est tenu d'avertir à nouveau, au plus tard la veille, le responsable du triage de la reprise de l'exploitation. A défaut, le responsable du triage pourra exclure du parterre de la coupe toute personne occupée à l'exploitation.

8. Prorogations des délais d'exploitation

Conformément au Code forestier et à ses mesures d'exécution, les prorogations de délais d'abattage et de vidange sont de la compétence du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Toutefois, la prorogation n'est pas automatique ; elle est une procédure exceptionnelle. Elle pourra être accordée ou refusée.

L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, devra demander au Service forestier une prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange) en utilisant le formulaire joint en annexe au présent cahier des charges.

En tel cas, la prorogation susvisée du délai d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Toutefois, la demande de prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois.

Conformément à l'art. 31 § 2 du Cahier général des charges, la demande de prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange), précisant le délai demandé, sera adressée au Chef de cantonnement du ressort du Département de la Nature et des Forêts, au plus tard 15 jours avant l'expiration du délai normalement prévu. La décision est prise par le Directeur de centre.

Le Directeur de centre notifie sa décision contenant les frais de prorogation au Receveur/Directeur financier ainsi qu'à l'acheteur. Le Receveur/Directeur financier transmet la facture à l'adjudicataire.

Du seul fait du dépassement du délai d'exploitation ou du délai de prorogation, l'acheteur s'oblige à payer les indemnités pour retard d'exploitation conformément à l'article 16.

9. Indemnités de prorogation des délais d'exploitation.

Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'exploitation précisé à l'article 2 des clauses particulières du présent catalogue.

Elle est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint au moment de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé.

Son **paiement** sera effectué **anticipativement** au début de la période de prorogation.

Toute prorogation de délai entraîne l'indemnité visée à l'alinéa précédent, calculée sur la valeur arrêtée au moment de la requête initiale.

Cette indemnité est indivisible par trimestre et son montant minimal est de 12,50 € par requête et par lot.

10. Conditions d'exploitation.

Tous les arbres délivrés doivent être abattus ras de terre et enlevés.

Toutes les précautions utiles pour éviter d'endommager les recrûs, les plantations et les arbres réservés doivent être prises. Lorsque des témoins sont apposés au pied de l'empatement, à l'aide du marteau royal, on doit retrouver intact après exploitation, au moins un témoin sur la souche de chaque arbre délivré. Dans les plantations et aux endroits des recrûs et semis à protéger, les houppiers devront être façonnés au fur et à mesure. Les recrûs et semis à protéger seront délimités au préalable sur le terrain et mention en sera faite au catalogue

Toute façon d'exploiter qui occasionne des dégâts doit être immédiatement et spontanément arrêtée même sans intervention du Service forestier. Les dégâts occasionnés donnent lieu au paiement de dommages-intérêts ou à réparation suivant le cas. Ils sont estimés par le Service forestier et réclamés par le propriétaire.

Les branches et ramilles de moins de 10 cm de diamètre peuvent être abandonnées sur place, à condition de ne pas entraver la croissance des recrûs et plantations et de ne pas obstruer les fossés, aqueducs et ruisseaux. Les ramilles de moins de 4 cm de diamètre doivent toujours rester sur le parterre de la coupe. Ces branches et ramilles ne sont jamais rejetées sur les chemins et coupe-feu, ni à moins de 4 mètres de ceux-ci.

Les acheteurs doivent abattre et exploiter les coupes de manière à laisser constamment les chemins libres d'accès aux véhicules.

Pour toutes les forêts domaniales, et dans les sites Natura 2000 pour les autres forêts publiques, l'abattage des arbres d'une circonférence supérieure à 100 cm à 1,5 m en peuplements feuillus est suspendu du 1^{er} avril au 30 juin de chaque année. Le façonnage des houppiers et leur sortie de la coupe restent autorisés, selon les itinéraires indiqués par l'agent de forêts.

En peuplements résineux, il est interdit aux véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation de circuler en dehors des cloisonnements présents. Les branches devront être disposées sur les cloisonnements hormis en cas d'abattage manuel et/ou de débardage au cheval.

En peuplements feuillus, les véhicules à moteur utilisés pour l'exploitation peuvent circuler en dehors des cloisonnements en utilisant le trajet le plus court et le moins dommageable sauf interdiction préalable motivée de l'Agent des forêts responsable du triage, dans les clauses particulières reprises au bas de chaque lot.

CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente sera faite par **soumissions uniquement**.

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par **soumissions** en une séance publique qui aura lieu le vendredi 9 octobre 2026, à 14 heures, au bureau de la Direction du Département de la Nature et des Forêts, rue Daoust, 14 (3^{ème} étage) à 5500 Dinant (☎ 082/67.68.80).

Article 2 : Délais d'exploitation

Sauf indication contraire au catalogue **les délais d'abattage et de vidange sont fixés au 31/03/2028**.

Article 3 : Contraintes cynégétiques et restrictions d'accès

Afin de garantir l'exercice normal du droit de chasse et par mesure de sécurité, l'exploitation des coupes sera suspendue 24 h avant le jour des traques et battues annoncées, et ce jusqu'au dernier jour de chacune d'entre elles.

Article 4 : Respect de l'environnement et de toute infrastructure

Dans un souci de maintenir la forêt propre, l'adjudicataire sera tenu responsable envers le Propriétaire de l'abandon de tous détritiques, tels que bidons d'huile, câbles, bouteilles, batteries, pneus, etc...

L'adjudicataire et ses commettants sont tenus de respecter le balisage des chemins et sentiers, ainsi que tous panneaux de signalisation (promenades, chasse, etc...).

Article 5 : Certification des bois



Lorsque les bois sont certifiés gestion durable PEFC, le logo PEFC (voir ci-contre) est repris au niveau de l'entête du lot.

Dans le cadre de cette certification, les adjudicataires s'engagent au respect des bonnes pratiques dans le cadre de leurs exploitations, en ce compris le port des équipements de protection individuelle (EPI) et les conditions d'abattage (voir annexe fiche de sécurité « Conseils de sécurité pour les interventions en forêt »).

Dinant, le 20 août 2026

Le Directeur a.i.,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. GHEYSEN', written over a horizontal line.

Ir T. GHEYSEN

Annexe 1

SOUMISSION : Modèle général

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente du (date) de (propriétaire) la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☐ soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; ☐ soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur/Directeur financier dispose de ce mode de paiement. Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur/Directeur financier dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Notes

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

Annexe 2

PROMESSE D'ENGAGEMENT à émettre une caution bancaire 1 (Modèle A).

Par la présente, l'organisme de cautionnement.....
(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire), domicilié à

à concurrence d'un montant total et maximum de€, soit (en toutes lettres)
..... EUROS, couvrant le montant total de l'achat, y compris les frais et la T.V.A.,

en faveur du propriétaire (.....),

pour autant que(nom et prénom du soumissionnaire) soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se tiendra leà

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6 000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les 15 jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le(date de la vente + 4 mois).

Le présent engagement prendra fin:

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le(date de la vente + 4 mois).

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu des signatures de l'organisme de cautionnement (en original) (électroniques ou mécaniques) ².

Fait à, le

(signature)

L'organisme de cautionnement

¹ Conformément à l'article 14 du cahier général des charges

² En fonction de la banque

Annexe 3

Demande de prorogation des délais d'exploitation (abattage et / ou vidange).

Je soussigné : NOM/Société.....

ADRESSE.....

Tél/Fax :,

adjudicataire du lot décrit ci-dessous,

Fiche d'identification du lot

(A compléter par l'AF préalablement à la remise à l'Adjudicataire)

Bois domaniaux, provinciaux, communaux ou d'établissements publics de.....

Vente du.....20.....

Lot n°.....- Triage n°....., de.....(AF.....)

Mise à blanc/ Régénération / Coupe d'amélioration * Permis d'exploiter du :.....

Délai d'exploitation :.....

Volume initial de la coupe :.....m³ - Vol. restant sur pied à la fin du délai initial (1) =m³

Prix de vente hors frais :€ - Surface concernée pour les frais de vidange (2) :.....

*Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé. Le paiement de l'indemnité sera effectué anticipativement au début de la prorogation. **Si le paiement n'est pas effectué dans les temps, le Receveur/Directeur financier prélèvera le montant réclamé sur la caution.** Une demande de prorogation peut être introduite pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Elle peut aussi être renouvelée plusieurs fois jusqu'à concurrence de 2 années pour les ventes de 2007 et 2008 mais une seule fois pour les ventes ultérieures. Pour la seconde année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre.*

Pour des bois abattus mais non vidangés, l'indemnité de vidange de 370,00 €/ha par année de retard, selon le §3.2 de l'article 31 du cahier des charges, s'ajoute à cette indemnité d'abattage pour les surfaces concernées.

A titre d'exemple, le montant de l'indemnité pour un trimestre s'élève dans votre cas à :

- Indemnité de d'abattage
Prix moyen du m³ x taux x (1) avec un **minimum de 12,50 €, soit**
- Indemnité de vidange
(2) x 370 € soit
- **Soit un total de**

sollicite une prorogation du délai d'abattage (*) et / ou de vidange (*) pour le volume restant pour 1, 2, 3 ou 4 trimestres (*)

Fait à, le.....20...

L'acheteur, (Signature)

o Transmis au Chef de Cantonnement avec avis favorable (*) / défavorable (*)
Motivation :

Date

L'Agent des Forêts

o Transmis à Monsieur le Directeur, pour décision, avec avis favorable (*) / défavorable (*) à la prorogation du délai d'abattage (*), de vidange (*), du lot décrit ci-dessus.
Motivation :

Calcul de l'Indemnité de Retard :

Abattage : Volume sur pied à l'expiration du délai : Prix moyen du m³ :
 Nombre de trimestre(s) : Taux :
 Montant :€.

Vidange : 370,00 €/ha/an X ha Xan(s) =€
 (370,00 €/ha/an pour les bois débusqués des m.à.b. et éclaircies si 2^{ème} année)

Le Chef de Cantonnement

Le Directeur

Le Chef de Cantonnement

L'Agent des Forêts

Le Chef de Cantonnement

(*) : Biffer la mention inutile

FICHE CLIENT – SPW-DNF-Vente de bois

A compléter par le SPW

Nouveau client	
Modification client	
Numéro du client si existant	

Adresse

Nom société / nom et prénom (si particulier)	
Rue	
Numéro de rue	
Code postal	
Ville	
Pays	

Communication

Langue	
Téléphone	
Portable	
E-mail	
Pouvons-nous communiquer par e-mail ?	OUI - NON

Données de pilotage

Je suis une personne morale	OUI - NON
Numéro d'entreprise	
Je suis assujetti à la TVA ?	OUI - NON
Numéro de TVA	
Numéro de registre national – particulier belge	
Numéro de passeport – particulier étranger	

Données bancaires

Pays	
Numéro de compte bancaire (IBAN)	
Titulaire du compte	
BIC	
SWIFT	

Si une société, veuillez indiquer une personne de contact :

Nom de famille	
Prénom	

date – signature

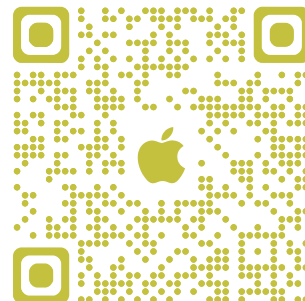
Si des modifications ont lieu, veuillez nous avvertir le plus rapidement par mail ventedebois@spw.wallonie.be

FICHE DE SÉCURITÉ

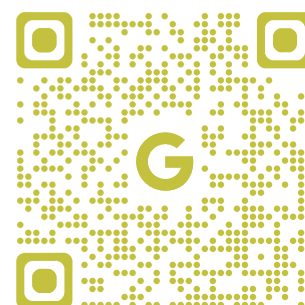
Conseils de sécurité pour les interventions en forêt

Les bons réflexes avant de se rendre en forêt

- Assurez-vous d'avoir obtenu l'accord du propriétaire et/ou du gestionnaire forestier.
- Installez l'application 112BE, qui permet de contacter directement les secours et communiquer votre localisation précise.
- Prévenez une personne de votre lieu d'intervention et de votre heure de retour.
- Vérifiez votre matériel avant le départ (essence, huile, tension et affûtage de la chaîne, fonctionnement du frein de chaîne...).
- Travaillez à deux si possible.
- Gardez toujours sur vous un téléphone portable chargé.
- Garez votre véhicule de manière à pouvoir partir rapidement.
- Utilisez l'Équipement de Protection Individuels (EPI) complet.



Télécharger l'application 112BE



Protection auditive

Casque avec visière
(ou casque avec lunettes de protection)

Veste forestière recouvrant complètement le buste

Gants anti-coupure

Pantalons anti-coupure

Chaussures de sécurité antidérapantes

En cas d'accident

- **Sécurisez la zone** : coupez la tronçonneuse et éliminez tout risque d'accident supplémentaire. Evacuez tous les blessés en cas de danger imminent.
- **Évaluez la situation** : en cas d'hémorragie importante, appliquez une compression manuelle et posez un garrot si nécessaire. Préparez ensuite les informations pour l'appel d'urgence : lieu précis, type d'accident, nombre et gravité des blessés.
- **Alertez les secours** : contactez le 112 (en utilisant l'application 112BE pour que les secours puissent vous localiser en forêt) et communiquez clairement les informations recueillies.
- Secourez en toute sécurité : **prodiguez les premiers soins** dans la mesure du possible, sans déplacer un blessé grave **sauf** en cas de danger imminent.
- Maintenez le contact avec les secours : restez disponible et suivez leurs instructions jusqu'à leur arrivée.

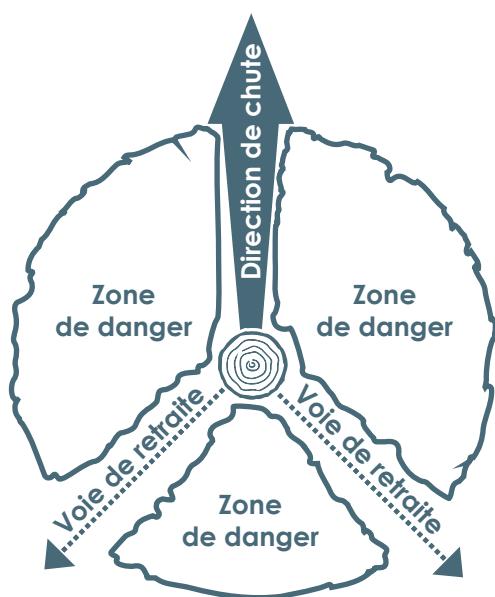
Utilisation d'outils forestiers légers

Conditions de travail

- Travaillez sur un terrain stable et toujours au sol.
- Tenez l'outil fermement à deux mains.
- Éteignez le moteur lors de tout déplacement ou avant toute manipulation.

Tronçonneuse

- Évitez tout abattage par vent fort ou par mauvaise visibilité.
- Maintenez une distance minimale de 40 m entre deux abatteurs.

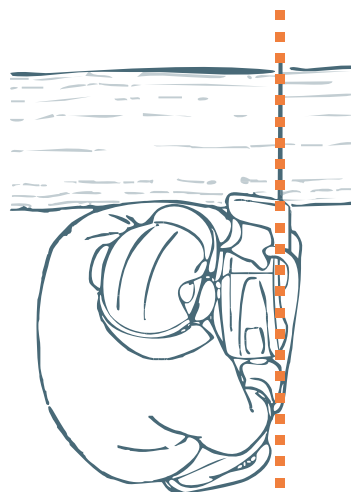


- Planifiez la chute : vérifiez la pente et la direction naturelle de l'arbre.
- Dégagez l'espace à 45° derrière l'arbre dans les deux directions afin de vous ménager une voie de retraite.
- Pour les arbres morts ou fragilisés, choisissez la direction d'abattage la plus simple.

- Tenez la tronçonneuse en dessous du niveau des épaules et veillez à ce qu'aucune partie du corps ne se trouve dans le prolongement de **l'axe du guide-chaîne**.
- Lors du façonnage, maintenez une distance minimale de 3 m avec les autres personnes.

Après usage

- Nettoyez et inspectez tous les outils (vérifiez notamment la tension de la chaîne et le niveau de graissage).
- Signalez tout incident/accident au propriétaire.
- Ne laissez aucun déchet en forêt (bidons, huile, plastiques, etc.).



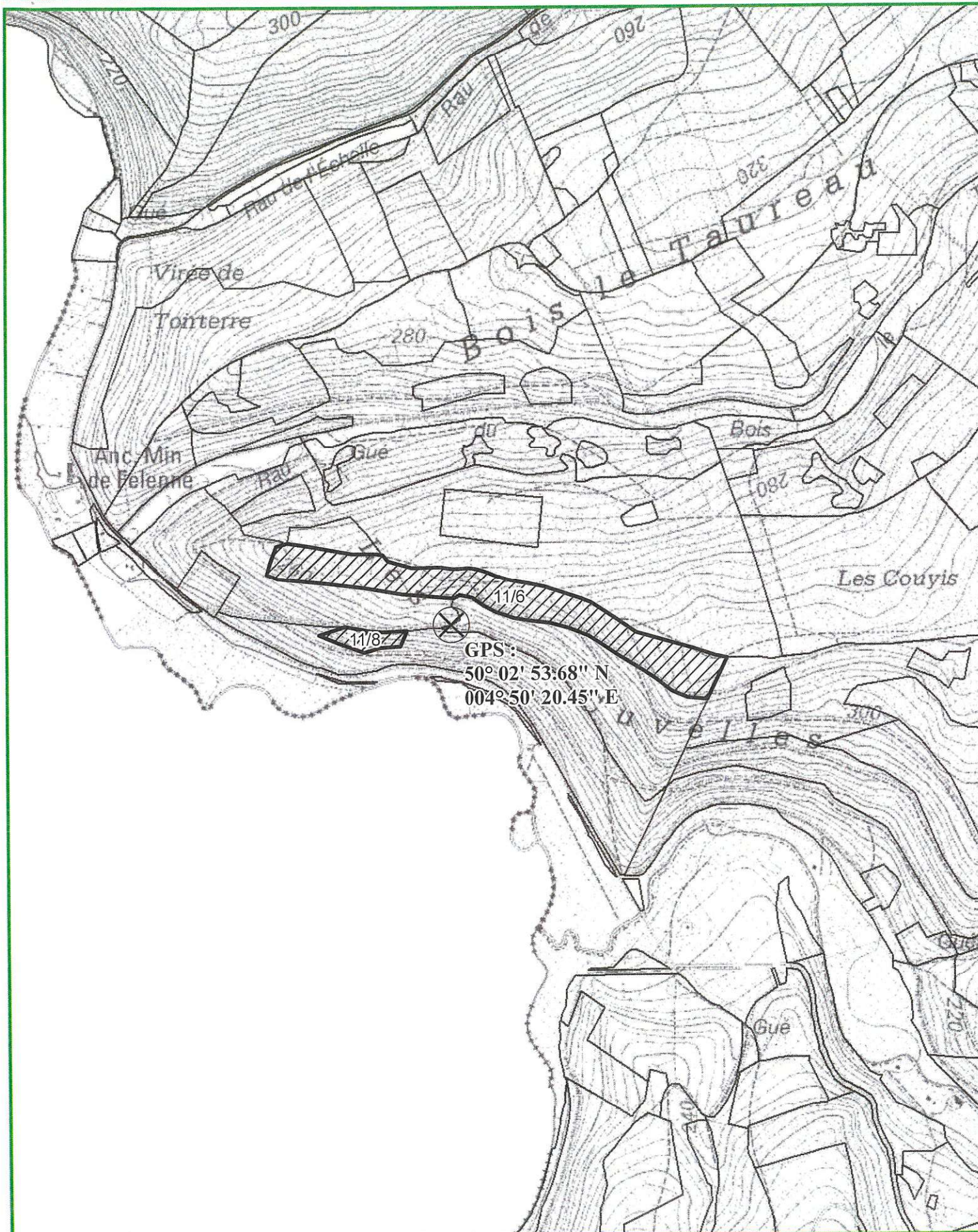
Notre priorité, votre sécurité !

Fiche de sécurité version : décembre 2025

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT

**Lots des forêts domaniales du cantonnement de
Beauraing**



LOT 1

Cantonnement BEAURAING
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53

Propriété SEVRY ET LONGUES
VIREES

INFORMATIONS : HANON Olivier, 0475/76.29.96, 0475/76.29.96

8,0000 Ha; 65 bois; cube moyen : 781 dm³; circ moyenne : 120 cm; 51 m3 grumes

Comp/Pa : 11/6, 11/8

Lieu(x) - dit(s)

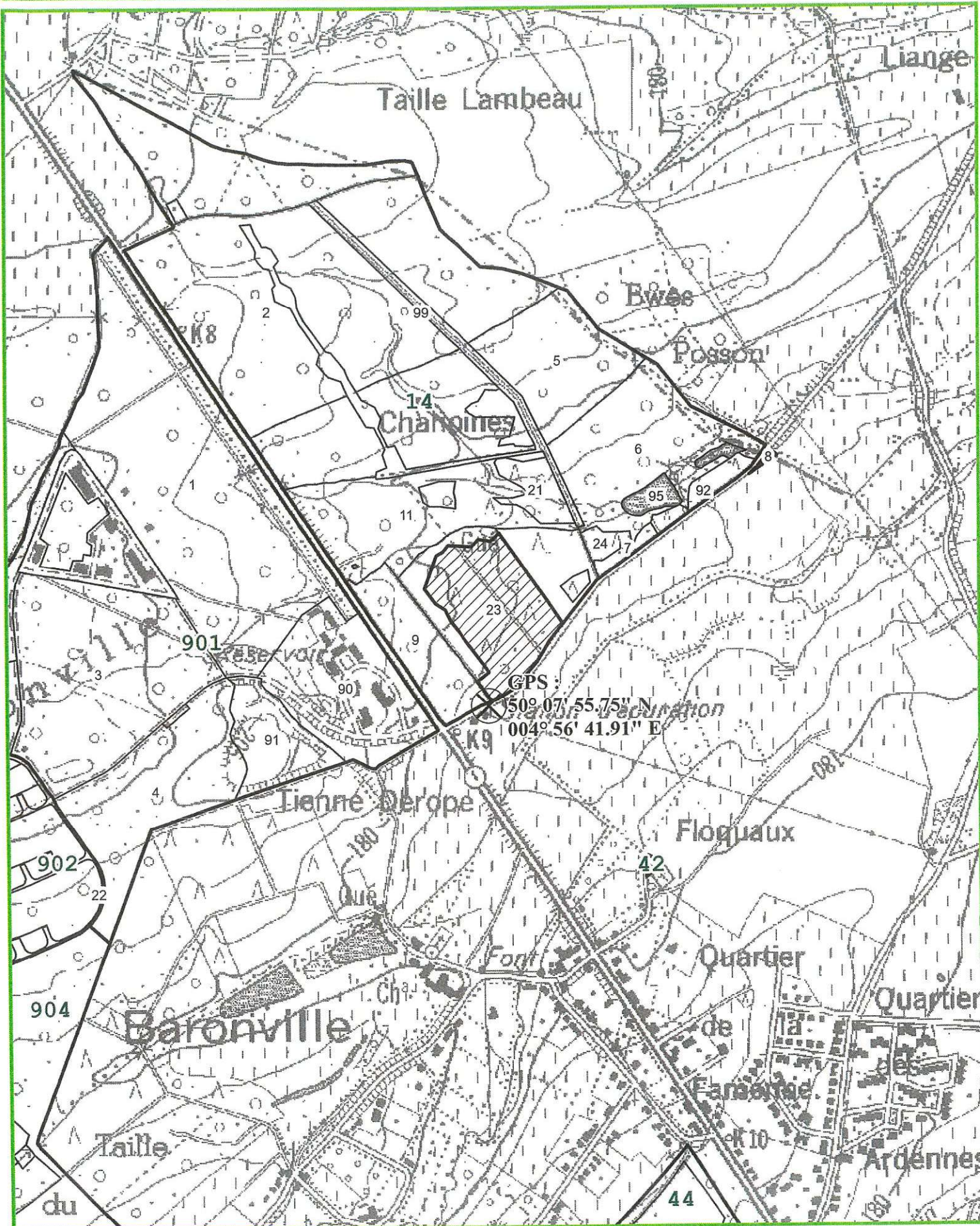
BOIS DES CUVELLES

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		CHENE SESSILE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE SESSILE AMELIORATION GELIVE NORMAL		CHENE SESSILE AMELIORATION SEC NORMAL			
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	20		-		2		-	
115	36,5	19	25 m³	-	-	1	2,286 m³	-	-
125	40,0	6		-		-		-	
135	43,0	8		-		1		-	
145	46,0	3	15 m³	1	1,555 m³	1	2,337 m³	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	1	4,853 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		59	45 m³	1	1,555 m³	5	4,623 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

Remarques éventuelles pour le lot 1

- Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.
- Les bois délivrés portent 2 flaches. Les houppiers sont réservés.
- Exploitation via les cloisonnements existants suivant indications du Service forestier.
- Parcelle située en Natura 2000 (BE35039: Vallée de la Houille en aval de Gedinne).



LOT 2

Cantonnement BEAURAING
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SEVRY ET LONGUES
VIREES

INFORMATIONS : DUBOIS Julien, 0471/559796, 0471/559796

5,2559 Ha; 473 bois; cube moyen : 109 dm³; circ moyenne : 44 cm; 51 m3 grumes

Comp/Pa : 14/23

Lieu(x) - dit(s)

Les Chanoines

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL		SEC	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	15		1		10		7	
35	11,0	71	3,678 m ³	12	0,594 m ³	68	3,746 m ³	17	1,031 m ³
45	14,5	65		12		74		13	
55	17,5	25	10 m ³	2	1,478 m ³	32	13 m ³	6	2,369 m ³
65	20,5	5	1,330 m ³	4	1,064 m ³	13	3,536 m ³	4	1,088 m ³
75	24,0	-		-		2		8	
85	27,0	1	0,498 m ³	-	-	1	1,210 m ³	2	3,832 m ³
95	30,0	-		-		-		1	
105	33,5	-		-		1		-	
115	36,5	-	-	-	-	-	0,819 m ³	1	1,606 m ³
Totaux Gr.		182	16 m ³	31	3,136 m ³	201	22 m ³	59	9,926 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

711/2026/1242/1/2 Tri 001

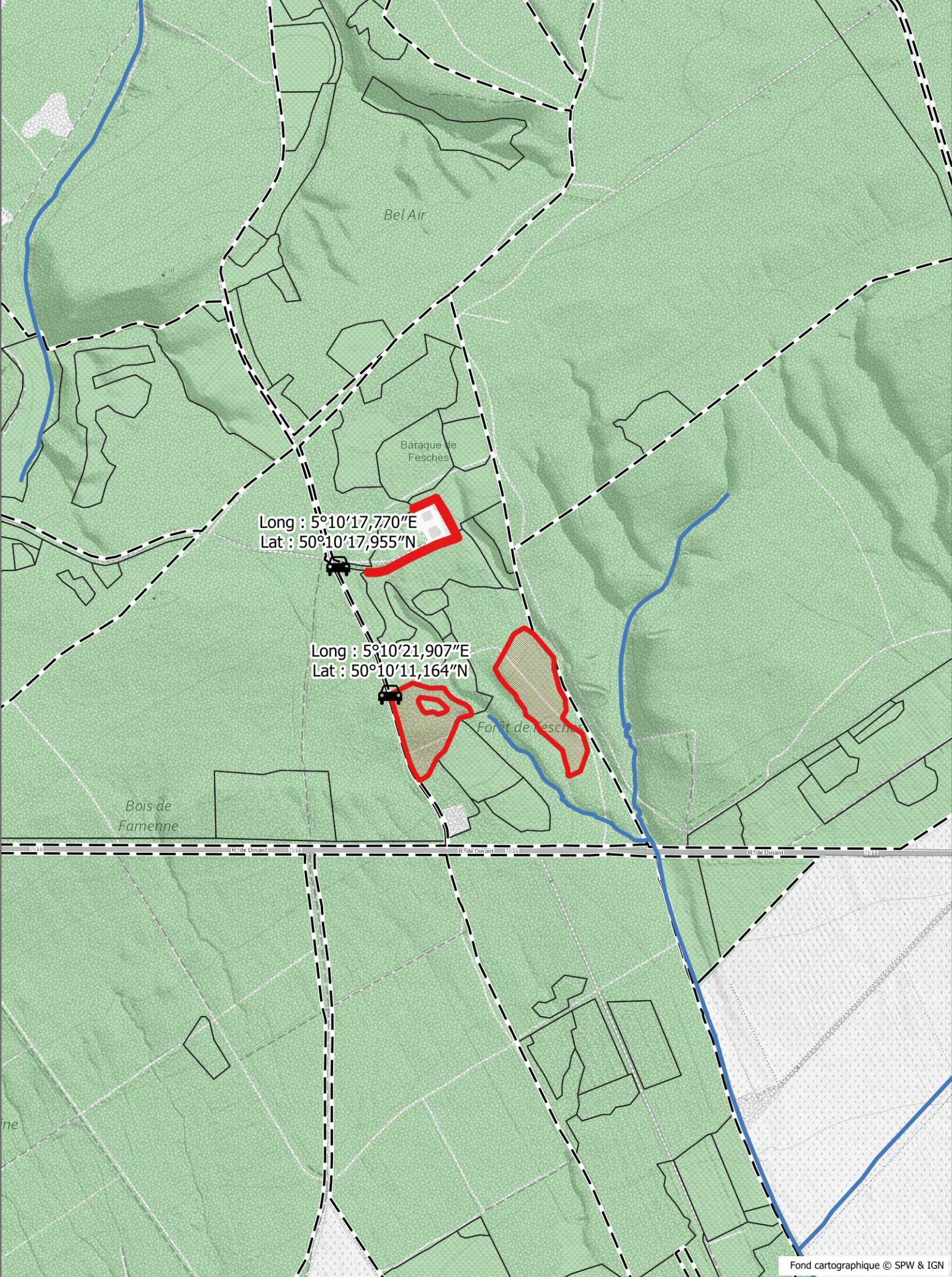
Remarques éventuelles pour le lot 2

- Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.
- Exploitation obligatoire via les cloisonnements.
- Parcelle située en Natura 2000 (BE35035: Vallée de l'Ilève).

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT

**Lots des forêts domaniales du cantonnement de
Rochefort**



LOT 11

Cantonnement ROCHEFORT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : LEBRUN Daniel, , 0498/48.92.34

7,3353 Ha; 200 bois; cube moyen : 541 dm³; circ moyenne : 86 cm; 108 m³ grumes

Comp/Pa : 27/23, 27/27, 27/41

Lieu(x) - dit(s)

FESCHES NORD

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 11		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION DERACINE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL		DOUGLAS DEFINITIVE NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		-		2		-	
55	17,5	3	0,536 m ³	-	-	5	1,022 m ³	-	-
65	20,5	5	1,426 m ³	-	-	4	1,008 m ³	-	-
75	24,0	7		-		11		-	
85	27,0	10	8,213 m ³	1	0,560 m ³	13	11 m ³	1	0,560 m ³
95	30,0	1		-		20		1	
105	33,5	2		-		13		-	
115	36,5	-	2,484 m ³	1	1,044 m ³	2	27 m ³	1	1,721 m ³
125	40,0	1		-		2		1	
135	43,0	-		-		2		1	
145	46,0	-	1,325 m ³	-	-	-	5,566 m ³	-	2,808 m ³
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-	-	-	-	-	-	1	2,417 m ³
Totaux Gr.		29	14 m ³	2	1,604 m ³	74	46 m ³	6	7,506 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

713/2026/1238/1/11 Tri 008

LOT 11		PIN SYLVESTRE AMELIORATION SEC NORMAL		PIN SYLVESTRE DEFINITIVE NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE DEFINITIVE SEC NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		-		2		-	
85	27,0	1	0,402 m ³	4	1,608 m ³	1	1,028 m ³	-	-
95	30,0	-		6		3		-	
105	33,5	-		10		-		-	
115	36,5	-	-	8	17 m ³	1	2,510 m ³	-	-
125	40,0	-		4		1		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	1	1,672 m ³	-	4,332 m ³	-	1,097 m ³	-	-
Totaux Gr.		2	2,074 m ³	32	23 m ³	8	4,635 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

713/2026/1238/1/11 Tri 008

LOT 11

Cantonnement ROCHEFORT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

LOT 11		FRENE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	2	0,084 m³	-	-
45	14,5	2		6		-	-
55	17,5	1	0,307 m³	11	1,942 m³	-	-
65	20,5	4	0,840 m³	6	1,206 m³	-	-
75	24,0	2		6		-	-
85	27,0	2		2		-	-
95	30,0	1	2,277 m³	1	3,228 m³	-	-
105	33,5	-	-	1	0,669 m³	-	-
Totaux Gr.		12	3,424 m³	35	7,129 m³	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-

713/2026/1238/1/11 Tri 008

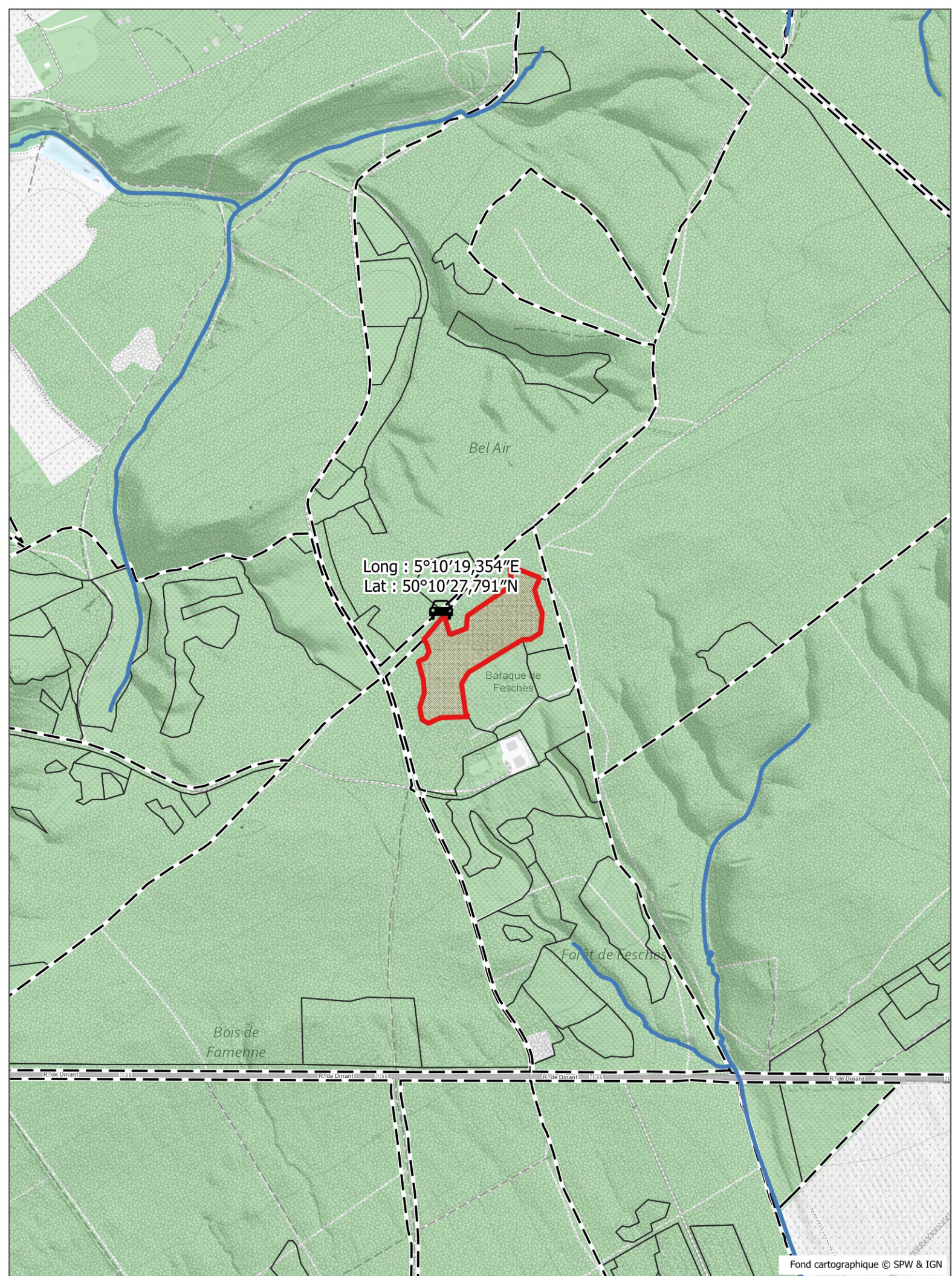
Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 27/41:2025/631, 27/23:2025/613, 27/23:2025/614, 27/23:2025/623, 27/27:2025/627, 27/41:2025/628, 27/41:2025/632, 27/23:2025/612, 27/27:2025/625, 27/27:2025/626, 27/41:2025/629, 27/23:2025/624, 27/41:2025/630

Remarques éventuelles pour le lot 11

Mesures prises à 1,50 m au compas.

Cubage par décroissance et hauteur moyenne par catégorie à la recoupe marchande.

Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".



Fond cartographique © SPW & IGN



Lot 12

 Lot  Cours d'eau  Bois

(713/2026/1238/1/12)

0 180 360 m



LOT 12

Cantonnement ROCHEFORT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORÊTS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE ROCHEFORT

INFORMATIONS : LEBRUN Daniel, , 0498/48.92.34

4,5656 Ha; 200 bois; cube moyen : 622 dm³; circ moyenne : 90 cm; 124 m³ grumes

Comp/Pa : 27/23

Lieu(x) - dit(s)

FESCHES NORD

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 12		DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		DERACINE		SEC			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	4	0,732 m ³	1	0,183 m ³	-	-	-	-
65	20,5	12	3,420 m ³	1	0,285 m ³	2	0,504 m ³	-	-
75	24,0	24		10		3		-	
85	27,0	31	26 m ³	3	5,418 m ³	5	3,523 m ³	-	-
95	30,0	42		5		4		-	
105	33,5	26		1		3		-	
115	36,5	14	64 m ³	1	5,166 m ³	1	6,022 m ³	-	-
125	40,0	6	7,758 m ³	-	-	1	1,248 m ³	-	-
Totaux Gr.		159	102 m ³	22	11 m ³	19	11 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

713/2026/1238/1/12 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 27/23:2026/47, 27/23:2026/46, 27/23:2026/45

Remarques éventuelles pour le lot 12

Mesures prises à 1,50 m au compas.

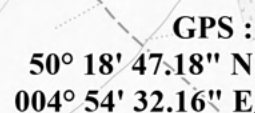
Cubage par décroissance et hauteur moyenne par catégorie à la recoupe marchande.

Site Natura 2000 n° BE35025 - "La Famenne entre Eprave et Havrenne".

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT

Lots des forêts domaniales du cantonnement de Dinant



INFORMATIONS : SNOECK Benjamin, 0475/50.10.70,
45,9007 Ha; 162 bois; cube moyen : 1277 dm³; circ moyenne : 141 cm; 207 m³ grumes; 122 m³ houppiers
Comp/Pa : 18/1, 19/1, 20/1, 21/1, 22/1

Lieu(x) - dit(s)

LONG TIENNE, RONDIAT, CHEMISSE, GOLETTE AUX FRENES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 22		CHENE		CHENE		CHENE		FRENE	
Espece	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE	
Qualité	Type	NORMAL		CHAMPIGNON		SEC		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	4	3,603 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	3		4		1		-	
115	36,5	11	9,487 m³	7	8,723 m³	3	3,020 m³	1	0,662 m³
125	40,0	22		5		3		1	
135	43,0	14		2		2		-	
145	46,0	15	56 m³	1	7,997 m³	1	6,029 m³	-	0,789 m³
155	49,5	12		3		2		2	
165	52,5	11		-		2		-	
175	55,5	11	61 m³	1	6,798 m³	-	6,214 m³	-	2,930 m³
185	59,0	5		1		-		-	
195	62,0	4	20 m³	1	5,075 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	-	-	1	5,688 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		113	150 m³	27	34 m³	14	15 m³	4	4,381 m³
Houp./tail.			89 m³		22 m³		10 m³		1 m³

712/2026/1712/1/22 Tri 002

LOT 22		MERISIER							
Espece	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	2	1,883 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	1	0,985 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		4	2,868 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/1712/1/22 Tri 002

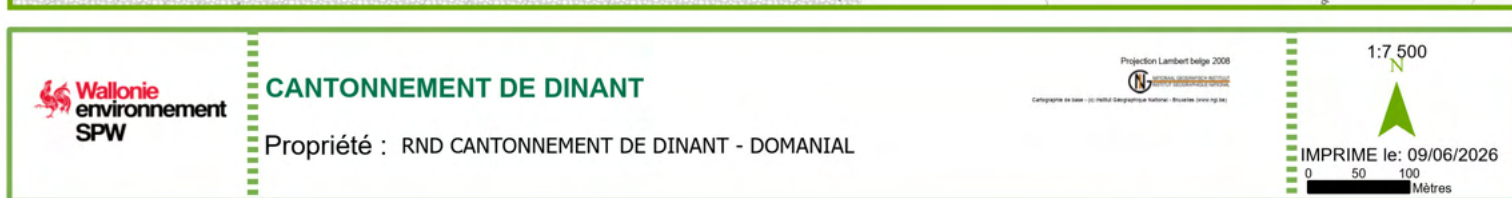
Remarques éventuelles pour le lot 22

Mesure prise au compas forestier à 1m50 de hauteur.
Cubage par hauteur de recoupe et défilement.

Les bois sont marqués d'une flache de part et d'autre + couleur rouge.

Lot situé entièrement sur le site Natura 2000 BE35012 "Vallée de la Meuse de Dinant à Yvoir"

Les chênes de qualité "champignon" correspondent à des chênes ayant des coulées noires.



LOT 23

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété RND CANTONNEMENT DE
DINANT - DOMANIAL

INFORMATIONS : SNOECK Benjamin, 0475/50.10.70,
1,4778 Ha; 396 bois; cube moyen : 291 dm³; circ moyenne : 53 cm; 115 m³ grumes
Comp/Pa : 800/3

Lieu(x) - dit(s)

POILVACHE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 23		DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		NORMAL		BORDURE		SEC			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		-		-	
35	11,0	68	7,531 m ³	2	0,220 m ³	25	2,750 m ³	-	-
45	14,5	63		-		11		-	
55	17,5	58	28 m ³	1	0,277 m ³	7	3,952 m ³	-	-
65	20,5	64	26 m ³	6	2,454 m ³	3	1,227 m ³	-	-
75	24,0	32		1		-		-	
85	27,0	11	26 m ³	2	1,987 m ³	-	-	-	-
95	30,0	9		-		-		-	
105	33,5	3	11 m ³	2	2,074 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		309	99 m ³	14	7,012 m ³	46	7,929 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/6712/1/23 Tri 002

LOT 23		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité		CHAUFFAGE							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		-		-	
35	11,0	17	1,284 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	7		-		-		-	
55	17,5	2	1,408 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		27	2,692 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/6712/1/23 Tri 002

Remarques éventuelles pour le lot 23

Mesure effectuée au compas forestier à 1m50 de hauteur.
Cubage par hauteur totale par catégorie

Lot situé en Réserve Naturelle Domaniale des Hauts de Poilvache, l'exploitation y est interdite en période de nidification (01/04 au 30/06).

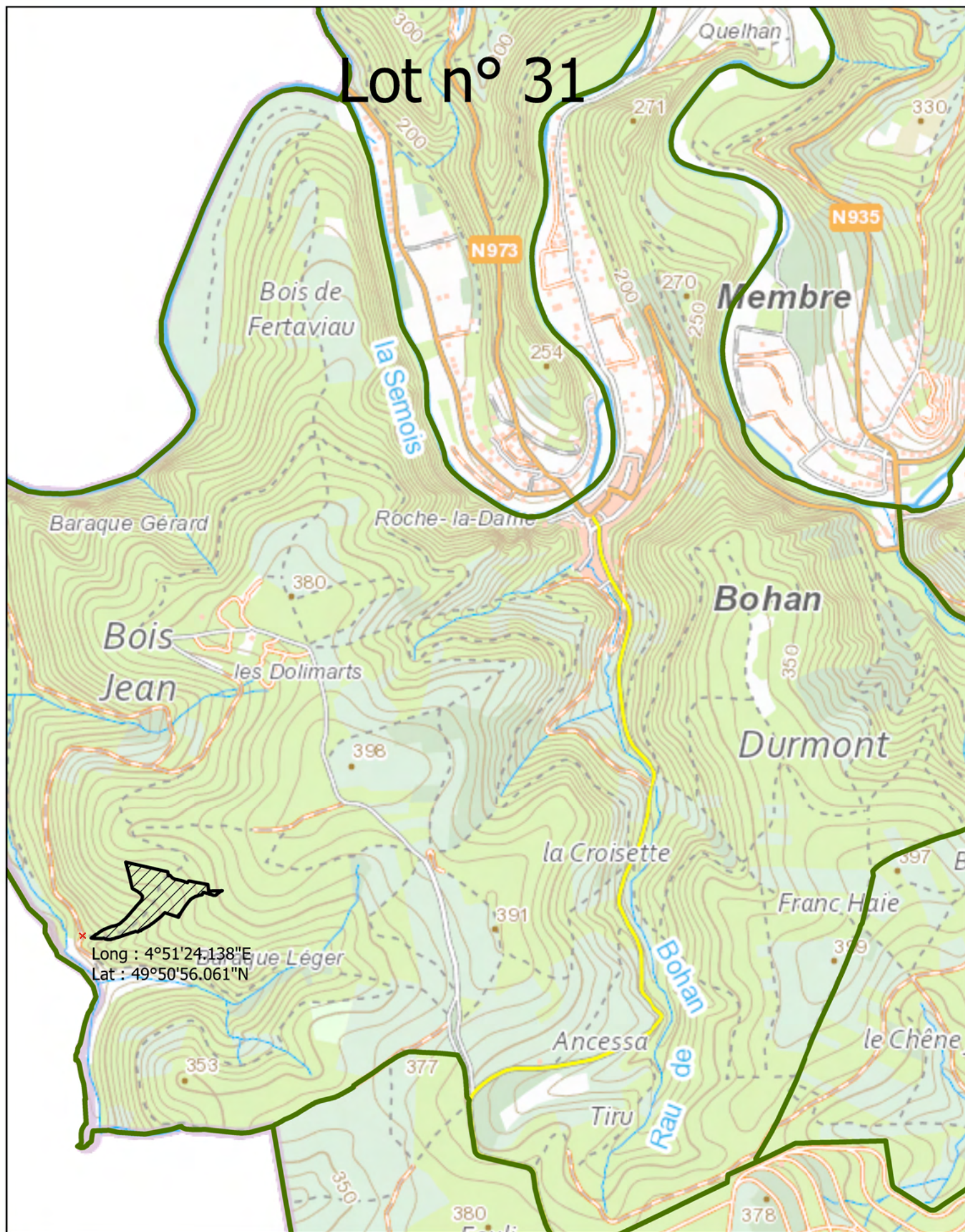
Respecter les cloisonnements (commencer l'exploitation par l'ouverture des cloisonnements, ébrancher dans les cloisonnements et rouler sur les branches).

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT

Lots des forêts domaniales du cantonnement de Bièvre

Lot n° 31



INFORMATIONS : DIVOY Ayrton, , 0479/863870

5,3256 Ha; 147 bois; cube moyen : 1001 dm³; circ moyenne : 99 cm; 147 m3 grumes

Comp/Pa : 2/11, 2/21

Lieu(x) - dit(s)

Dolimarts sud

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 31		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	4	1,568 m³	2	0,754 m³	-	-	-	-
75	24,0	7		6		-		-	
85	27,0	26	22 m³	11	11 m³	-	-	-	-
95	30,0	23		6		-		-	
105	33,5	14		11		-		-	
115	36,5	9	48 m³	9	29 m³	-	-	-	-
125	40,0	3		5		-		-	
135	43,0	2		3		-		-	
145	46,0	-	8,400 m³	3	20 m³	-	-	-	-
155	49,5	1		1		-		-	
165	52,5	-	2,422 m³	1	5,200 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		89	82 m³	58	66 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

921/2026/1053/1/31 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 31

Cubage à la hauteur dominante.

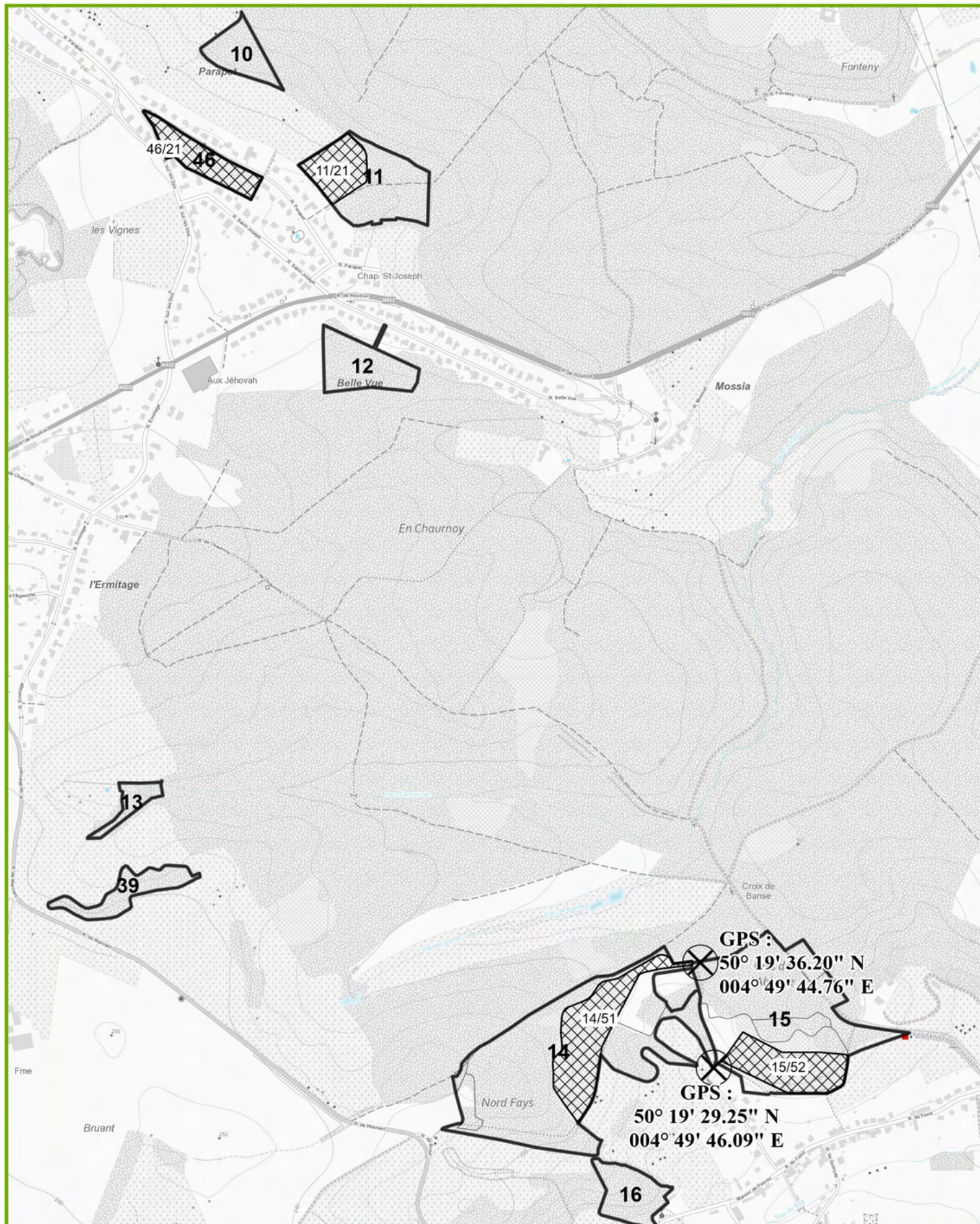
Respect strict du semis naturel suivant les indications du service forestier.

Site N2000: BE 35045 Vallée de la Semois en aval d'Alle

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
SPW AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE DINANT

**Lots des forêts communales du cantonnement de
Dinant**



LOT 101

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-220



Propriété ANHEE CNE

INFORMATIONS : LEMAIRE Alain, 082/676 890, 0477/781 499

6,8849 Ha; 584 bois; cube moyen : 426 dm³; circ moyenne : 83 cm; 249 m³ grumes

Comp/Pa : 11/21, 14/51, 15/52, 46/21

Lieu(x) - dit(s)

NORD FAYS, BOIS DE L'ABBAYE, ST JOSEPH

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 101		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	-	0,152 m³	1	0,240 m³	-	-	-	-
65	20,5	1	0,336 m³	6	2,088 m³	-	-	-	-
75	24,0	3		10		1		-	
85	27,0	-	1,389 m³	14	13 m³	-	0,428 m³	1	0,614 m³
95	30,0	2		14		3		1	
105	33,5	-		20		1		-	
115	36,5	-	1,494 m³	2	33 m³	-	3,066 m³	1	2,021 m³
125	40,0	-		1		1		1	
135	43,0	-	-	-	1,442 m³	1	2,777 m³	-	1,483 m³
Totaux Gr.		7	3,371 m³	68	50 m³	7	6,271 m³	4	4,118 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3013/1/101 Tri 001

LOT 101		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION BORDURE NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION SEC NORMAL		PIN SYLVESTRE SECURITE NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		-		-		3	
55	17,5	7	1,215 m³	-	-	-	-	35	4,860 m³
65	20,5	24	6,456 m³	2	0,428 m³	3	0,897 m³	51	9,129 m³
75	24,0	65		4		1		47	
85	27,0	68	49 m³	4	2,580 m³	3	1,915 m³	13	16 m³
95	30,0	45		3		1		8	
105	33,5	39		6		2		3	
115	36,5	8	56 m³	2	6,235 m³	1	2,970 m³	-	4,564 m³
125	40,0	2		-		1		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	1	3,143 m³	-	-	-	0,914 m³	-	-
Totaux Gr.		259	116 m³	21	9,243 m³	12	6,696 m³	160	35 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3013/1/101 Tri 001

LOT 101

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-220



Propriété ANHEE CNE

LOT 101		PIN SYLVESTRE		PIN SYLVESTRE		MELEZE DU JAPON			
Espèce		SECURITE		SECURITE		AMELIORATION			
Coupe		BORDURE		SEC		SEC			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		1		-		-	
55	17,5	-	-	2	0,344 m³	-	-	-	-
65	20,5	2	0,340 m³	1	0,179 m³	-	-	-	-
75	24,0	10		1		1		-	
85	27,0	9	4,817 m³	1	0,582 m³	3	2,064 m³	-	-
95	30,0	3		-		2		-	
105	33,5	3		-		1		-	
115	36,5	1	2,847 m³	-	-	-	2,351 m³	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	3		-		-		-	
145	46,0	1	3,766 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		33	12 m³	6	1,105 m³	7	4,415 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3013/1/101 Tri 001

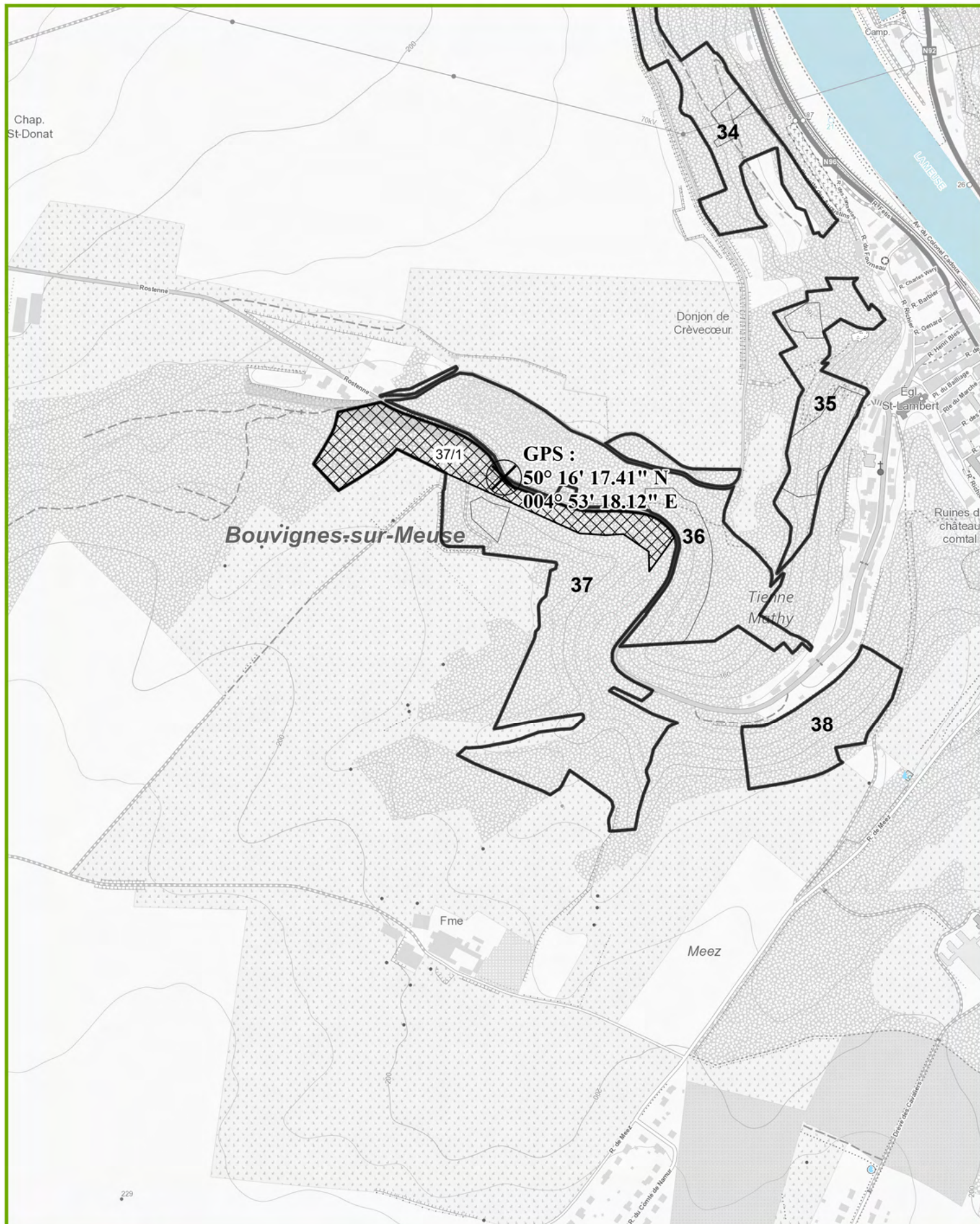
Remarques éventuelles pour le lot 101

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.

Mesure effectuée au compas forestier à 1m50 de hauteur.

La parcelle 51 est située en partie en zone de protection de captage d'eau. La manipulation de toute substance polluante ou potentiellement polluante est donc interdite sur la parcelle et ses environs (en ce compris le plein des véhicules).

Les huiles utilisées pour le tronçonnage doivent être biodégradables.



LOT 111

Cantonement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

INFORMATIONS : HAAS Rémy, 082/67.68.90,
11,6343 Ha; 120 bois; cube moyen : 1130 dm³; circ moyenne : 124 cm; 136 m³ grumes; 39 m³ houppliers
Comp/Pa : 37/1

Lieu(x) - dit(s)

BOIVEAU

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 111		FRENE		FRENE		FRENE		FRENE	
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SANITAIRE		SANITAIRE		SANITAIRE	
Qualité	Type	NORMAL		CHAUFFAGE		SCOLYTE (FE)		SEC	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	3	0,615 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	5	1,510 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	7	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	3	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	10	12 m ³	-	-	-	-
105	33,5	5	-	2	-	9	-	-	-
115	36,5	3	5,856 m ³	1	2,983 m ³	-	6,399 m ³	1	1,084 m ³
125	40,0	6	-	1	-	6	-	1	-
135	43,0	8	-	1	-	4	-	3	-
145	46,0	5	24 m ³	-	3,088 m ³	4	17 m ³	-	4,313 m ³
155	49,5	3	-	-	-	3	-	2	-
165	52,5	6	-	-	-	2	-	-	-
175	55,5	2	19 m ³	-	-	3	16 m ³	-	3,028 m ³
185	59,0	6	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	13 m ³	-	-	1	3,046 m ³	-	-
205	65,0	1	1,519 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		45	63 m ³	33	20 m ³	32	42 m ³	7	8,425 m ³
Houp./tail.			31 m ³		5 m ³		-		3 m ³

712/2026/3134/1/111 Tri 005

LOT 111		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	SANITAIRE							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,287 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	-	-	-	-	-	-
95	30,0	1	1,095 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		3	1,382 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

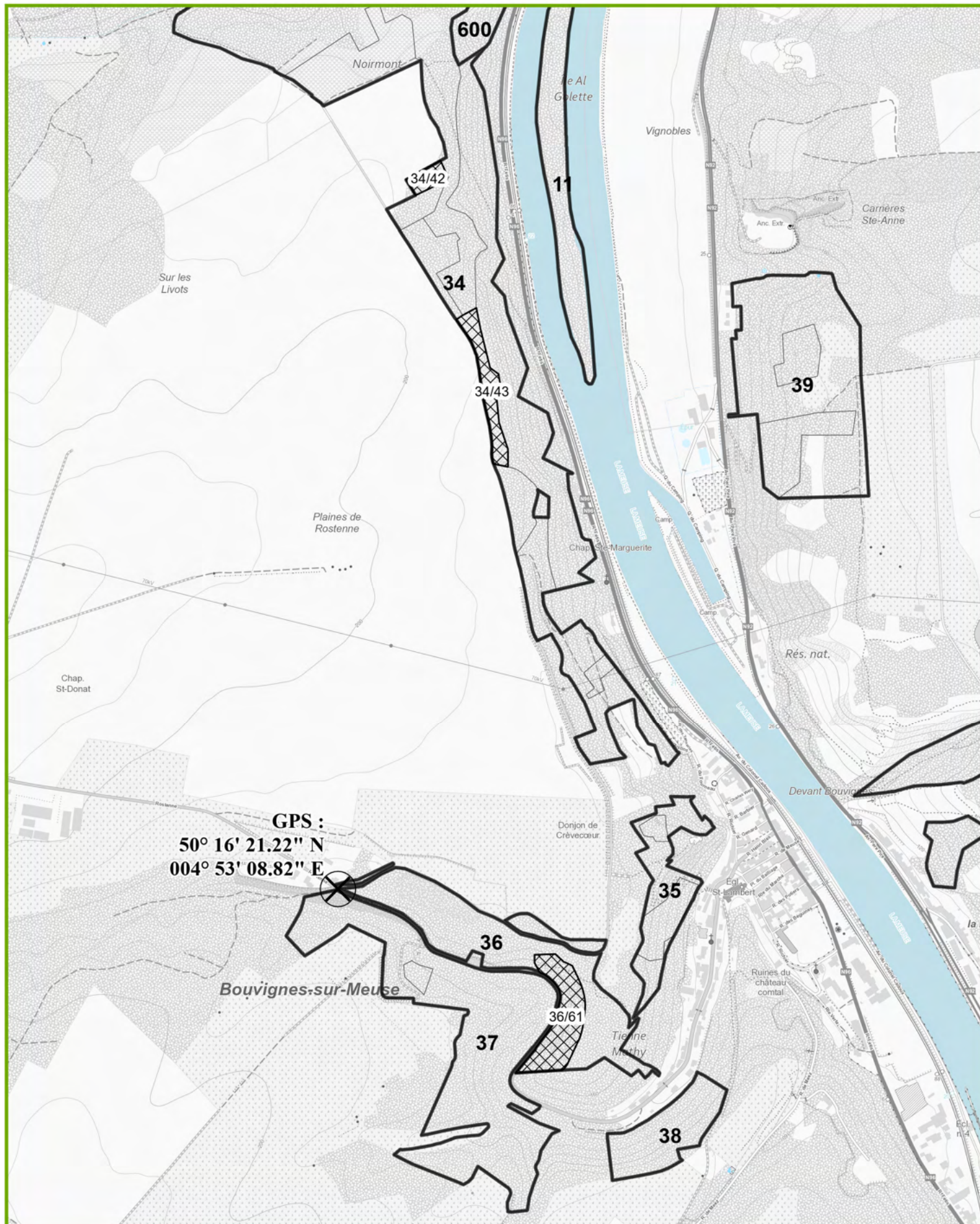
712/2026/3134/1/111 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 111

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.
Mesure effectuée au compas forestier à 1m50 de hauteur.

Site Natura 2000 n° BE35012 - " Vallée de la Meuse de Dinant à Yvoir".

Quelques bois doivent être câblés pour raison de sécurité liée à la présence de la route et à celle de clôtures.



LOT 112

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

INFORMATIONS : HAAS Rémy, 082/67.68.90,
 2,8084 Ha; 251 bois; cube moyen : 1078 dm³; circ moyenne : 121 cm; 271 m3 grumes
 Comp/Pa : 34/42, 34/43, 36/61

Lieu(x) - dit(s)

MONTAGNE MATHY, NOIRMONT - MONT. DES VACHES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 112		PIN SYLVESTRE		PIN SYLVESTRE		PIN NOIR		PIN NOIR	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		2		-		-	
85	27,0	-	-	3	2,231 m³	-	-	-	-
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	4		-		-		-	
115	36,5	2	5,996 m³	-	-	1	0,902 m³	-	-
125	40,0	4		-		3		-	
135	43,0	2		-		7		-	
145	46,0	1	8,454 m³	-	-	10	27 m³	-	-
155	49,5	3		-		6		-	
165	52,5	1		-		7		-	
175	55,5	-	7,191 m³	-	-	4	34 m³	-	-
185	59,0	-		-		2		1	
195	62,0	-	-	-	-	5	19 m³	-	2,532 m³
205	65,0	-		-		2		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-	-	-	-	1	9,784 m³	-	-
Totaux Gr.		19	22 m³	5	2,231 m³	48	91 m³	1	2,532 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/1/112 Tri 005

LOT 112

Cantonement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

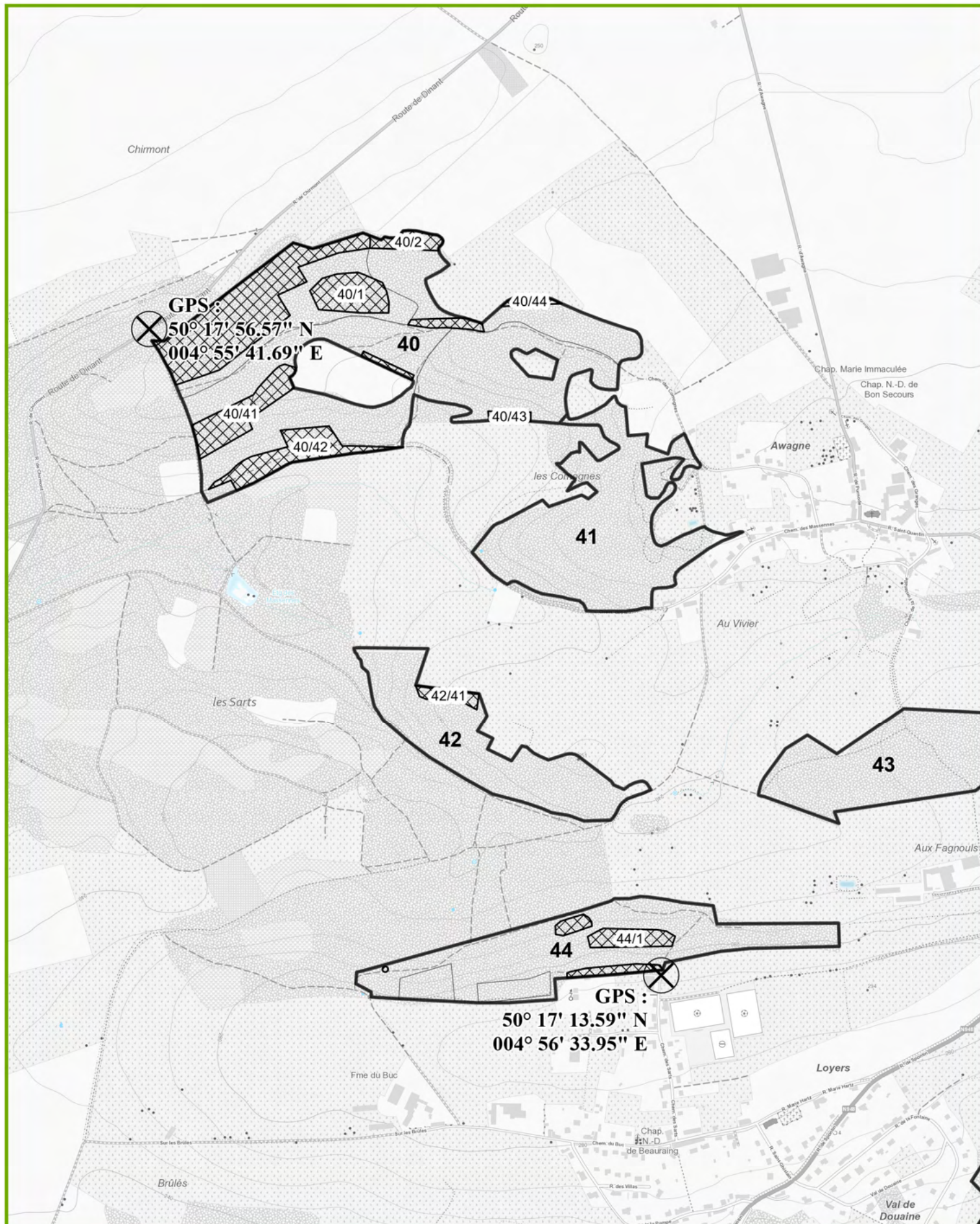
LOT 112		PIN NOIR		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON	
Espèce		AMELIORATION		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Coupe		SEC		NORMAL		BORDURE		SEC	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	1	0,190 m³	-	-	2	0,372 m³
65	20,5	-	-	5	1,395 m³	-	-	5	1,360 m³
75	24,0	-	-	1	-	-	-	5	-
85	27,0	-	-	4	2,266 m³	-	-	9	6,063 m³
95	30,0	-	-	10	-	2	-	15	-
105	33,5	-	-	12	-	1	-	8	-
115	36,5	-	-	17	30 m³	3	4,180 m³	10	24 m³
125	40,0	-	-	22	-	3	-	6	-
135	43,0	1	-	13	-	3	-	2	-
145	46,0	-	1,279 m³	6	48 m³	4	12 m³	-	8,702 m³
155	49,5	-	-	3	-	2	-	-	-
165	52,5	-	-	1	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	2	12 m³	-	3,090 m³	-	-
Totaux Gr.		1	1,279 m³	97	94 m³	18	19 m³	62	40 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/1/112 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 112

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.

Mesure effectuée au compas forestier à 1m50 de hauteur.



LOT 113

Cantonement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,

30,5894 Ha; 413 bois; cube moyen : 1260 dm³; circ moyenne : 119 cm; 520 m³ grumes; 30 m³ houppiers
Comp/Pa : 40/1, 40/2, 40/4, 40/41, 40/42, 40/43, 40/44, 42/41, 44/1

Lieu(x) - dit(s)

LES CULEES, TIENNE ST PERPETE, TIENNE DE LOYI

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 113		EPICEA		EPICEA		EPICEA		MELEZE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		BORDURE		SEC		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	-	-	1	0,157 m ³
65	20,5	-	-	-	-	-	-	1	0,296 m ³
75	24,0	-	-	-	-	-	-	2	-
85	27,0	-	-	-	-	-	-	5	3,614 m ³
95	30,0	-	-	-	-	-	-	8	-
105	33,5	3	-	-	-	-	-	6	-
115	36,5	7	13 m ³	-	-	-	-	4	17 m ³
125	40,0	10	-	-	-	-	-	2	-
135	43,0	2	-	1	-	-	-	5	-
145	46,0	4	28 m ³	-	1,512 m ³	1	1,685 m ³	2	14 m ³
155	49,5	3	-	-	-	-	-	6	-
165	52,5	1	-	-	-	-	-	3	-
175	55,5	-	9,671 m ³	-	-	-	-	2	28 m ³
Totaux Gr.		30	51 m ³	1	1,512 m ³	1	1,685 m ³	47	63 m ³
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

712/2026/3134/1/113 Tri 003

LOT 113

Cantonement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

LOT 113		MELEZE		MELEZE		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	BORDURE		SEC		NORMAL		BORDURE	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	1	0,203 m³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	5	1,697 m³	-	-
75	24,0	-	-	-	-	12	-	1	-
85	27,0	-	-	1	0,486 m³	9	11 m³	2	1,658 m³
95	30,0	1	-	-	-	15	-	3	-
105	33,5	1	-	-	-	29	-	2	-
115	36,5	1	1,736 m³	-	-	28	76 m³	7	9,913 m³
125	40,0	1	-	-	-	21	-	4	-
135	43,0	1	-	-	-	17	-	6	-
145	46,0	1	2,945 m³	-	-	4	64 m³	3	19 m³
155	49,5	4	-	-	-	5	-	4	-
165	52,5	-	-	-	-	1	-	3	-
175	55,5	-	5,764 m³	-	-	1	16 m³	2	19 m³
185	59,0	1	-	-	-	-	-	2	-
195	62,0	-	2,179 m³	-	-	1	3,774 m³	-	5,343 m³
Totaux Gr.		11	13 m³	1	0,486 m³	149	173 m³	39	55 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/1/113 Tri 003

LOT 113		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		DEFINITIVE					
Qualité	Type	SEC		NORMAL					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,214 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	7	-	1	-	-	-	-	-
85	27,0	6	5,132 m³	8	5,757 m³	-	-	-	-
95	30,0	-	-	4	-	-	-	-	-
105	33,5	5	-	4	-	-	-	-	-
115	36,5	3	6,384 m³	8	17 m³	-	-	-	-
125	40,0	-	-	10	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	5	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	5	34 m³	-	-	-	-
155	49,5	-	-	4	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	4	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	18 m³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	4	10 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		22	12 m³	57	85 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/1/113 Tri 003

LOT 113

Cantonement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

LOT 113		CHENE		CHENE		FRENE		FRENE	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL		SEC	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	-	-	1	0,262 m³	-	-
75	24,0	-	-	-	-	4	-	-	-
85	27,0	-	-	-	-	5	-	-	-
95	30,0	-	-	-	-	3	6,460 m³	-	-
105	33,5	1	-	-	-	2	-	-	-
115	36,5	1	1,341 m³	-	-	1	2,675 m³	1	0,869 m³
125	40,0	3	-	1	-	1	-	-	-
135	43,0	-	-	-	-	4	-	4	-
145	46,0	2	5,143 m³	-	0,776 m³	4	13 m³	1	6,253 m³
155	49,5	2	-	-	-	2	-	1	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	1	-
175	55,5	-	2,632 m³	-	-	2	7,025 m³	-	3,749 m³
185	59,0	-	-	-	-	2	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	2	8,906 m³	1	2,120 m³
205	65,0	-	-	-	-	1	1,862 m³	-	-
Totaux Gr.		9	9,116 m³	1	0,776 m³	34	40 m³	9	13 m³
Houp./tail.			6 m³		-		16 m³		6 m³

712/2026/3134/1/113 Tri 003

LOT 113		ERABLE							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	DECLASSE							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
155	49,5	1	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	1	3,111 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	3,111 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			2 m³		-		-		-

712/2026/3134/1/113 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 113

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance pour les feuillus et cubage par hauteur totale pour les résineux. Mesure prise au compas forestier à 1m50 de hauteur.

Les feuillus sont marqués d'une flache de chaque côté avec un trait rouge en diagonale.

Les mélèzes en éclaircie sis de manière éparse sont également marqués d'un trait rouge.

Abattage et façonnage à réaliser dans la propriété communale.

Interdiction de couper ou d'abîmer les cornouillers.

Débardage par temps sec et par sol portant.

Renseignements possibles auprès de l'agent du triage à propos des accès via la propriété privée (c'est le même propriétaire privé autour des 3 compartiments).

Comp 40 :

Accès soit par le domaine communal via Awagne ou par la propriété privée sous réserve d'accord du privé.

Comp 42 :

Accès via la propriété privée sous réserve d'accord du privé.

Comp 44 :

Accès par le domaine communal vers le terrain de foot de Loyers mais accord à demander à l'agriculteur pour le stockage. Autre accès par la propriété privée sous réserve d'accord du privé.

Ne pas abîmer les lots de bois de chauffage dans la même assiette de coupe (voir avec l'agent du triage).



LOT 114

Cantonement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,

4,9083 Ha; 108 bois; cube moyen : 1729 dm³; circ moyenne : 149 cm; 187 m³ grumes; 47 m³ houppiers

Comp/Pa : 48/1, 48/21, 48/41, 49/1

Lieu(x) - dit(s)

SALAZINE, COMOGNES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 114		FRENE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe									
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	4	4,136 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	8		-		-		-	
135	43,0	4		-		-		-	
145	46,0	13	32 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	13		-		-		-	
165	52,5	7		-		-		-	
175	55,5	3	39 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	4	11 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	2		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	1		-		-		-	
235	75,0	1	12 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		62	98 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			47 m ³		-		-		-

712/2026/3134/1/114 Tri 003

LOT 114

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

LOT 114		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		SEC			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	-		1		-		-	
105	33,5	1		5		1		-	
115	36,5	-	1,082 m³	3	8,662 m³	1	1,880 m³	-	-
125	40,0	2		4		1		-	
135	43,0	2		4		-		-	
145	46,0	2	11 m³	3	16 m³	-	1,203 m³	-	-
155	49,5	3		1		-		-	
165	52,5	3		1		1		-	
175	55,5	1	18 m³	-	4,196 m³	-	2,039 m³	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	-	6,854 m³	1	3,148 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	1		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	8,770 m³	-	-	-	-	-	-
255	81,0	1	5,295 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		19	51 m³	23	32 m³	4	5,122 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/1/114 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 114

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance pour les feuillus

Cubage par hauteur totale pour les résineux.

Mesures prises au compas forestier à 1m50 de hauteur.

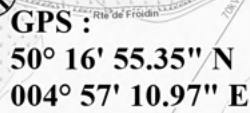
Abattage et façonnage obligatoire dans la propriété communale.

Les feuillus sont marqués d'une flache de chaque côté avec un trait rouge en diagonale.

Comp 48 :

Accès garanti par le chemin menant à l'éolienne, sous réserve des contraintes agricoles (prendre contact avec l'agriculteur).

Interdiction de débarder par temps humide en raison de la présence de sols sensibles (frais) sauf avis contraire de l'agent forestier compétent.



LOT 115

Cantonement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,
 2,7227 Ha; 191 bois; cube moyen : 955 dm³; circ moyenne : 103 cm; 182 m³ grumes
 Comp/Pa : 45/31, 45/41

Lieu(x) - dit(s)

FROIDIN NORD

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 115		MELEZE D'EUROPE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE D'EUROPE AMELIORATION BORDURE NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	7	1,314 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	20	6,194 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	16		1		-		-	
85	27,0	12	14 m³	2	1,179 m³	-	-	2	0,972 m³
95	30,0	18		2		3		1	
105	33,5	17		2		1		4	
115	36,5	17	49 m³	-	2,776 m³	3	6,737 m³	2	5,908 m³
125	40,0	19		-		3		2	
135	43,0	5		3		8		5	
145	46,0	2	39 m³	1	5,367 m³	2	22 m³	1	11 m³
155	49,5	1		-		1		-	
165	52,5	-		-		-		1	
175	55,5	-	2,328 m³	-	-	-	2,427 m³	-	1,815 m³
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	1	3,938 m³	-	-
Totaux Gr.		134	112 m³	11	9,322 m³	22	35 m³	18	20 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/1/115 Tri 003

LOT 115		MELEZE DU JAPON AMELIORATION SEC NORMAL							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	2	2,614 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-	
135	43,0	1	3,655 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		6	6,269 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/1/115 Tri 003

Remarques éventuelles pour le lot 115

Cubage par hauteur totale.

Mesure prise au compas forestier à 1m50 de hauteur.

Accès par le domaine public et par la propriété privé sous réserve d'accord du privé.

Abattage et façonnage à réaliser dans la propriété communale.

Débardage par temps sec et sol portant.



Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

INFORMATIONS : BOONE Robin, 082 67 68 90, 0479 86 55 33

6,1857 Ha; 115 bois; cube moyen : 679 dm³; circ moyenne : 88 cm; 78 m³ grumes; 33 m³ houppiers

Comp/Pa : 1/1

Lieu(x) - dit(s)

BATY DES FAULX

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 116 Espèce Coupe Qualité Type	FRENE SANITAIRE NORMAL NORMAL		FRENE SANITAIRE CHAUFFAGE NORMAL		FRENE SANITAIRE SEC NORMAL		FEUILLUS DIVERS SANITAIRE NORMAL NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35 11,0	-	-	8	0,264 m³	-	-	-	-
45 14,5	-		13		-		-	
55 17,5	-	-	11	3,021 m³	-	-	-	-
65 20,5	-	-	7	1,778 m³	-	-	-	-
75 24,0	-		3		-		-	
85 27,0	-		6		-		-	
95 30,0	-	-	4	6,809 m³	-	-	-	-
105 33,5	1		-		4		1	
115 36,5	3	3,126 m³	-	-	2	4,702 m³	1	1,218 m³
125 40,0	6		-		3		-	
135 43,0	3		-		1		-	
145 46,0	4	17 m³	-	-	1	6,307 m³	-	-
155 49,5	-		-		-		-	
165 52,5	4		-		-		-	
175 55,5	2	12 m³	-	-	-	-	-	-
185 59,0	1		-		-		-	
195 62,0	1	5,445 m³	-	-	-	-	-	-
205 65,0	1		-		-		-	
215 68,5	1		-		-		-	
225 71,5	1	11 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	28	49 m³	52	12 m³	11	11 m³	2	1,218 m³
Houp./tail.		26 m³		2 m³		5 m³		-

712/2026/3134/1/116 Tri 007

LOT 116

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

LOT 116		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		SANITAIRE							
Coupe		CHAUFFAGE							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,037 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	4		-		-		-	
55	17,5	5	1,016 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	6	1,158 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	4		-		-		-	
95	30,0	1	2,810 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		22	5,021 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/1/116 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 116

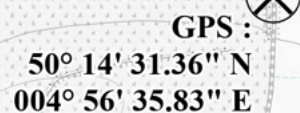
Cubage par hauteur de recoupe marchande et décroissance (frênes de qualité normale et sec, feuillus divers de qualité normale).

Cubage par hauteur totale (frênes et feuillus divers de qualité chauffage).

Mesure prise au compas forestier à 1m50 de hauteur

Accès par la prairie voisine, renseignements possibles auprès de l'agent du triage.

Débardage par temps sec et sol portant.



LOT 117

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

INFORMATIONS : HAAS Rémy, 082/67.68.90,
22,6972 Ha; 340 bois; cube moyen : 977 dm³; circ moyenne : 112 cm; 332 m3 grumes; 50 m³ houpriers
Comp/Pa : 23/1, 23/51, 24/1, 24/31, 24/51

Lieu(x) - dit(s)

FROIDVAU SUD, MAULINS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 117		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION DECLASSE NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION SEC NORMAL		MELEZE D'EUROPE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	2		-		-		-	
55	17,5	5	0,867 m ³	-	-	1	0,143 m ³	-	-
65	20,5	21	4,470 m ³	-	-	6	1,278 m ³	-	-
75	24,0	30		-		7		-	
85	27,0	25	18 m ³	-	-	3	3,126 m ³	2	0,882 m ³
95	30,0	27		-		3		2	
105	33,5	30		-		2		3	
115	36,5	30	56 m ³	-	-	1	3,323 m ³	4	6,514 m ³
125	40,0	15		-		1		10	
135	43,0	10		-		-		5	
145	46,0	3	31 m ³	1	0,992 m ³	-	1,006 m ³	2	20 m ³
155	49,5	-		-		-		1	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	1,768 m ³
185	59,0	-	-	-	-	-	-	1	2,373 m ³
Totaux Gr.		198	110 m ³	1	0,992 m ³	24	8,876 m ³	30	32 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3134/1/117 Tri 005

LOT 117

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-221



Propriété DINANT CNE

LOT 117		MELEZE D'EUROPE		MELEZE D'EUROPE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		BORDURE		SEC			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	-	-	1	0,441 m³	-	-
95	30,0	-	-	6	-	-	-
105	33,5	-	-	6	-	-	-
115	36,5	-	-	8	14 m³	-	-
125	40,0	-	-	9	-	-	-
135	43,0	2	-	2	-	-	-
145	46,0	-	2,210 m³	1	13 m³	-	-
155	49,5	-	-	1	-	-	-
165	52,5	2	-	-	-	-	-
175	55,5	2	7,660 m³	-	1,768 m³	-	-
185	59,0	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1	2,826 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		7	13 m³	34	29 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-

712/2026/3134/1/117 Tri 005

LOT 117		CHENE		CHENE		HETRE		MERISIER	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	-	-	-	-	-	-	1	0,697 m³
125	40,0	2	-	-	-	1	-	-	-
135	43,0	1	-	-	-	-	-	1	-
145	46,0	-	2,383 m³	1	1,133 m³	-	0,631 m³	-	0,940 m³
155	49,5	1	-	1	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	1	-	-	-
175	55,5	-	1,549 m³	-	1,295 m³	-	1,284 m³	-	-
185	59,0	-	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	1	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	-	-	-	1	5,943 m³	-	-
255	81,0	-	-	-	-	-	-	-	-
265	84,5	-	-	-	-	-	-	-	-
275	87,5	-	-	-	-	1	-	-	-
285	90,5	-	-	-	-	-	-	-	-
295	94,0	-	-	-	-	1	8,764 m³	-	-
Totaux Gr.		4	3,932 m³	2	2,428 m³	6	17 m³	2	1,637 m³
Houp./tail.			1 m³		-		-		-

712/2026/3134/1/117 Tri 005

LOT 117		MERISIER		PEUPLIER		FEUILLUS DIVERS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	CHAUFFAGE		NORMAL		CHAUFFAGE			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	-	-	1	-	-	-
55	17,5	-	-	-	-	1	0,237 m³	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	1	-	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3	2,355 m³	-	-	1	0,626 m³	-	-
105	33,5	-	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-	-	1	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	1	2,362 m³	-	-	-	-
155	49,5	-	-	2	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	1	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	5,587 m³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	2,206 m³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	6	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	2	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	1	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	-	2	46 m³	-	-	-	-
255	81,0	-	-	2	-	-	-	-	-
265	84,5	-	-	3	-	-	-	-	-
275	87,5	-	-	-	-	-	-	-	-
285	90,5	-	-	3	55 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		4	2,355 m³	25	111 m³	3	0,863 m³	-	-
Houp./tail.			-		49 m³		-		-

712/2026/3134/1/117 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 117

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.

Mesure effectuée au compas forestier à 1m50 de hauteur.

Les houppiers de la parcelle 01 du compartiment 23 sont réservés.

Bois à câbler le long des plaines (présence de clôtures agricoles)

Lot partiellement en Natura 2000 n° BE35012 - " Vallée de la Meuse de Dinant à Yvoir".



LOT 121

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-209



Propriété HASTIERE CNE

INFORMATIONS : HAAS Rémy, 082/67.68.90,
18,2944 Ha; 717 bois; cube moyen : 1107 dm³; circ moyenne : 107 cm; 794 m3 grumes
Comp/Pa : 7/21, 21/21, 23/21

Lieu(x) - dit(s)

TROU DE FAGNE, LES TROIS ARBRES, DIVIOL

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

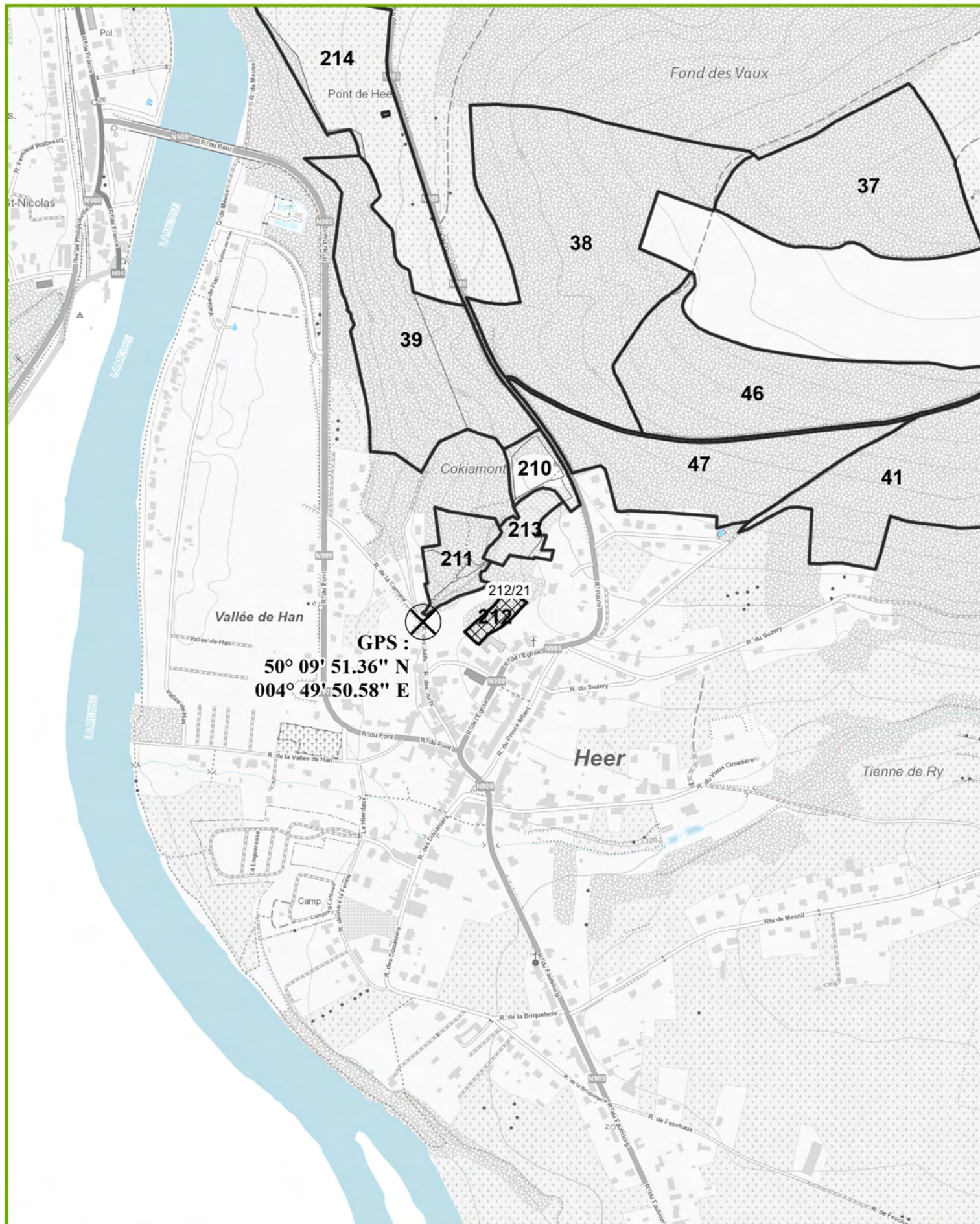
LOT 121		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL		SEC	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	3	0,552 m ³	-	-	2	0,475 m ³	-	-
65	20,5	3	0,883 m ³	-	-	10	3,370 m ³	-	-
75	24,0	3		-		29		1	
85	27,0	11	7,229 m ³	1	0,561 m ³	52	48 m ³	6	4,448 m ³
95	30,0	27		-		114		3	
105	33,5	41		-		109		9	
115	36,5	24	82 m ³	1	1,044 m ³	105	357 m ³	6	20 m ³
125	40,0	22		1		44		11	
135	43,0	13		-		28		10	
145	46,0	8	59 m ³	-	1,190 m ³	9	144 m ³	1	39 m ³
155	49,5	1		-		4		4	
165	52,5	-	1,858 m ³	-	-	1	12 m ³	-	9,670 m ³
Totaux Gr.		156	152 m ³	3	2,795 m ³	507	565 m ³	51	73 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3218/1/121 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 121

Cubage par hauteur totale.

Mesure prise à 1m50 au compas forestier.



LOT 122

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-209



Propriété HASTIERE CNE

INFORMATIONS : HAAS Rémy, 082/67.68.90,

0 Ha; 150 bois; cube moyen : 1020 dm³; circ moyenne : 98 cm; 153 m3 grumes

Comp/Pa : 40/21

Lieu(x) - dit(s)

DERRIERE L'ECOLE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 122		DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		SEC			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	6	1,749 m³	2	0,528 m³	-	-	-	-
65	20,5	14	4,970 m³	2	0,710 m³	-	-	-	-
75	24,0	10		1		2		-	
85	27,0	16	15 m³	3	2,385 m³	-	1,008 m³	-	-
95	30,0	15		3		4		-	
105	33,5	9		5		2		-	
115	36,5	13	39 m³	3	12 m³	1	6,765 m³	-	-
125	40,0	2		6		-		-	
135	43,0	1		4		1		-	
145	46,0	1	7,330 m³	2	22 m³	-	1,954 m³	-	-
155	49,5	1		5		-		-	
165	52,5	-		3		-		-	
175	55,5	-	2,466 m³	-	21 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		2		-		-	
195	62,0	-	-	2	14 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		89	71 m³	43	73 m³	10	9,727 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3218/1/122 Tri 008

LOT 122		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,053 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	2		-		-		-	
55	17,5	3	0,768 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,256 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	1	0,592 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	1,669 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3218/1/122 Tri 008

LOT 122

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-209



Propriété HASTIERE CNE

Remarques éventuelles pour le lot 122

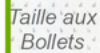
Cubage par hauteur totale. Mesure au compas forestier à 1,5m de hauteur.

Si l'exploitation nécessite le passage par les parcelles de riverains, l'arrangement est obligatoire avec les propriétaires AVANT toute remise d'offre.

Les coordonnées des riverains sont disponibles auprès du préposé forestier responsable.

Les bois sont situés à proximité d'une école, les abattages doivent être réalisés de préférence durant les congés scolaires. Si l'exploitation ne peut se faire qu'en période scolaire, le préposé forestier responsable doit OBLIGATOIREMENT être prévenu avant afin d'en avertir lui-même le Directeur de l'école.

Abattage et vidange pour le 31/03/2027 au plus tard



LOT 132

Cantonement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-210



Propriété HOUYET CNE

INFORMATIONS : PIERRET Stéphane, 0477/78.15.30,
 28,2664 Ha; 69 bois; cube moyen : 1581 dm³; circ moyenne : 144 cm; 109 m3 grumes
 Comp/Pa : 63/1

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DE WANLIN OUEST

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 132		CHENE		CHENE					
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SANITAIRE					
Qualité	Type	CHAMPIGNON		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	6	7,088 m³	1	0,869 m³	-	-	-	-
125	40,0	11		3		-		-	
135	43,0	14		2		-		-	
145	46,0	5	40 m³	-	6,070 m³	-	-	-	-
155	49,5	8		2		-		-	
165	52,5	4		1		-		-	
175	55,5	4	32 m³	-	5,398 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	1	4,428 m³	-	-	-	-
205	65,0	-		2		-		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	-	3,539 m³	1	11 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		55	83 m³	14	28 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3253/1/132 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 132

Mesure effectuée au compas forestier à 1m50 de hauteur.

Cubage par hauteur recoupe marchande par catégorie.

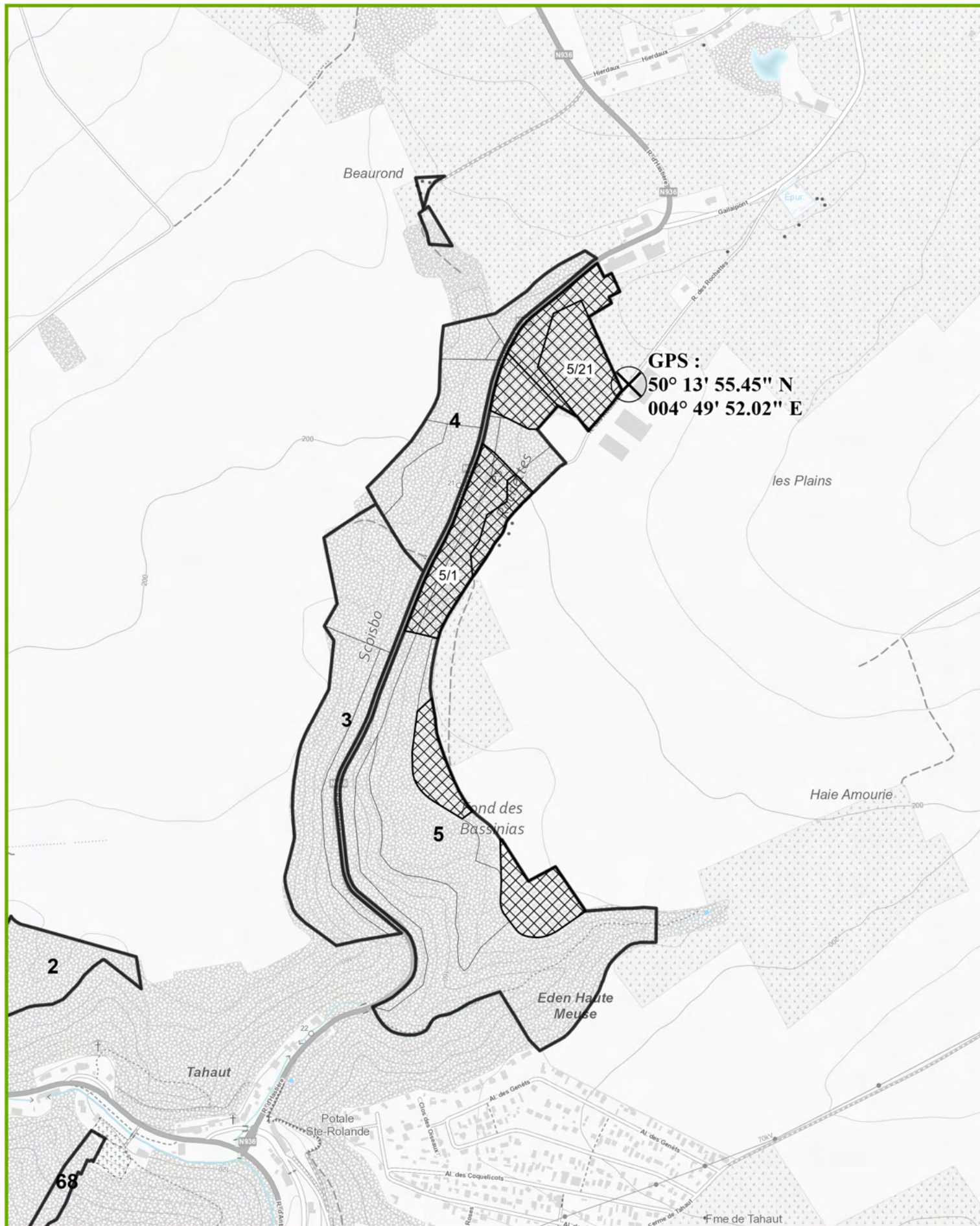
Houppiers réservés.

Site Natura 2000 n° BE35036 - "Vallée du Biran".

Les chênes de qualité "champignon" présentent des écoulements noirs.

Abattages dirigés en présence OBLIGATOIRE de l'agent local afin de préserver au maximum la régénération naturelle.

Bois à câbler suivant les instructions de l'agent du triage. Utilisation OBLIGATOIRE des anciens chemins de débardage désignés par l'agent du triage.



LOT 141

Cantonement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-231



Propriété ONHAYE CNE

INFORMATIONS : BOURTEMBOURG Bertrand, 0477/78.15.29,
 10,9193 Ha; 327 bois; cube moyen : 1223 dm³; circ moyenne : 115 cm; 400 m3 grumes
 Comp/Pa : 5/1, 5/21

Lieu(x) - dit(s)

ROCHETTES ET BASSINIAS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 141		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		-		2		-	
55	17,5	-	-	1	0,145 m³	9	2,155 m³	-	-
65	20,5	-	-	1	0,251 m³	10	2,830 m³	3	0,849 m³
75	24,0	-		1		11		-	
85	27,0	-	-	-	0,346 m³	9	9,122 m³	1	0,507 m³
95	30,0	-		2		5		1	
105	33,5	-		-		1		-	
115	36,5	-	-	1	2,398 m³	1	5,373 m³	1	1,733 m³
125	40,0	-		1		3		2	
135	43,0	-		1		5		-	
145	46,0	-	-	-	2,375 m³	1	13 m³	-	2,658 m³
155	49,5	-		-		1		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	-	-	-	-	3	11 m³	1	2,636 m³
185	59,0	-		-		1		-	
195	62,0	1	3,499 m³	-	-	3	16 m³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	-	-	1	5,455 m³	1	5,455 m³
Totaux Gr.		1	3,499 m³	8	5,515 m³	66	65 m³	10	14 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3401/1/141 Tri 004

LOT 141

Cantonement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-231



Propriété ONHAYE CNE

LOT 141		DOUGLAS AMELIORATION DECLASSE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION SEC NORMAL		PIN NOIR AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN NOIR AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe								
Qualité	Type								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	-	-	1	-	-	-
55	17,5	-	-	2	0,422 m³	2	0,405 m³	-	-
65	20,5	-	-	3	0,849 m³	5	0,738 m³	-	-
75	24,0	-	-	1	-	4	-	-	-
85	27,0	-	-	-	0,409 m³	3	3,053 m³	3	1,602 m³
95	30,0	-	-	-	-	10	-	5	-
105	33,5	-	-	-	-	9	-	8	-
115	36,5	-	-	1	1,048 m³	12	29 m³	4	16 m³
125	40,0	-	-	-	-	11	-	8	-
135	43,0	-	-	-	-	9	-	4	-
145	46,0	-	-	-	-	14	52 m³	2	21 m³
155	49,5	-	-	-	-	12	-	-	-
165	52,5	-	-	2	-	6	-	-	-
175	55,5	-	-	-	4,144 m³	1	41 m³	-	-
185	59,0	2	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	6,022 m³	-	-	1	3,419 m³	-	-
205	65,0	1	-	-	-	1	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	1	-	-	-
225	71,5	-	3,859 m³	-	-	2	17 m³	-	-
Totaux Gr.		3	9,881 m³	9	6,872 m³	104	147 m³	34	39 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3401/1/141 Tri 004

LOT 141

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-231



Propriété ONHAYE CNE

LOT 141		PIN NOIR AMELIORATION DECLASSE NORMAL		PIN NOIR AMELIORATION SEC NORMAL		PIN NOIR SECURITE BORDURE NORMAL		PIN NOIR SECURITE SEC NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	-	-	-	-	1	0,132 m³	-	-
65	20,5	1	0,250 m³	-	-	-	-	1	0,174 m³
75	24,0	-	-	1	-	1	-	-	-
85	27,0	-	-	2	1,435 m³	-	0,266 m³	-	-
95	30,0	-	-	1	-	-	-	1	-
105	33,5	-	-	-	-	1	-	-	-
115	36,5	-	-	2	2,991 m³	1	1,428 m³	-	0,398 m³
125	40,0	-	-	-	-	2	-	2	-
135	43,0	-	-	-	-	1	-	2	-
145	46,0	-	-	-	-	1	4,958 m³	-	4,148 m³
155	49,5	-	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-	-	-	-	1	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	2,482 m³	-	-
205	65,0	-	-	-	-	1	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	1	6,401 m³	-	-
Totaux Gr.		1	0,250 m³	6	4,426 m³	11	16 m³	6	4,720 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3401/1/141 Tri 004

LOT 141		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION DECLASSE NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION SEC NORMAL		MELEZE DU JAPON SECURITE NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	1	0,263 m³	2	0,526 m³	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-	1	-
85	27,0	1	0,515 m³	-	-	1	0,515 m³	1	0,925 m³
95	30,0	-	-	-	-	1	-	4	-
105	33,5	-	-	-	-	-	-	4	-
115	36,5	2	2,186 m³	1	1,093 m³	6	6,866 m³	2	10 m³
125	40,0	3	-	1	-	3	-	7	-
135	43,0	1	-	4	-	3	-	2	-
145	46,0	-	5,591 m³	1	9,534 m³	2	12 m³	2	18 m³
155	49,5	1	-	2	-	-	-	1	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	1	-
175	55,5	1	4,658 m³	-	4,066 m³	-	-	-	4,716 m³
Totaux Gr.		9	13 m³	10	15 m³	18	20 m³	25	34 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3401/1/141 Tri 004

LOT 141

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-231



Propriété ONHAYE CNE

LOT 141		MELEZE DU JAPON							
Espèce		SECURITE							
Coupe		SEC							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1	0,618 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	2,684 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		6	3,302 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

712/2026/3401/1/141 Tri 004

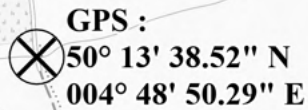
Remarques éventuelles pour le lot 141

Cubage par hauteur totale par catégorie.

Mesure effectuée au compas forestier à 1m50 de hauteur.

Câblage des bois si nécessaire pour sécuriser la route.

Partiellement en site Natura 2000 BE35017 "Vallée du Ruisseau de Féron"



LOT 142

Cantonnement DINANT
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-231



Propriété ONHAYE CNE

INFORMATIONS : BOURTEMBOURG Bertrand, 0477/78.15.29,
 2,8477 Ha; 158 bois; cube moyen : 855 dm³; circ moyenne : 118 cm; 135 m³ grumes
 Comp/Pa : 1/1, 1/2

Lieu(x) - dit(s)

A HAN

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 142		CHENE PEDONCULE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE PEDONCULE AMELIORATION SEC NORMAL		FRENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		MERISIER AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	4		1		-		1	
85	27,0	12		-		-		1	
95	30,0	21	16 m³	-	0,301 m³	7	3,799 m³	-	0,696 m³
105	33,5	19		1		2		-	
115	36,5	21	29 m³	1	1,474 m³	-	1,498 m³	-	-
125	40,0	19		2		2		-	
135	43,0	11		2		1		-	
145	46,0	6	34 m³	3	7,686 m³	4	9,395 m³	-	-
155	49,5	3		-		2		-	
165	52,5	3		-		4		-	
175	55,5	2	12 m³	-	-	-	11 m³	-	-
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	1	4,390 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	1	2,575 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		124	98 m³	10	9,461 m³	22	26 m³	2	0,696 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

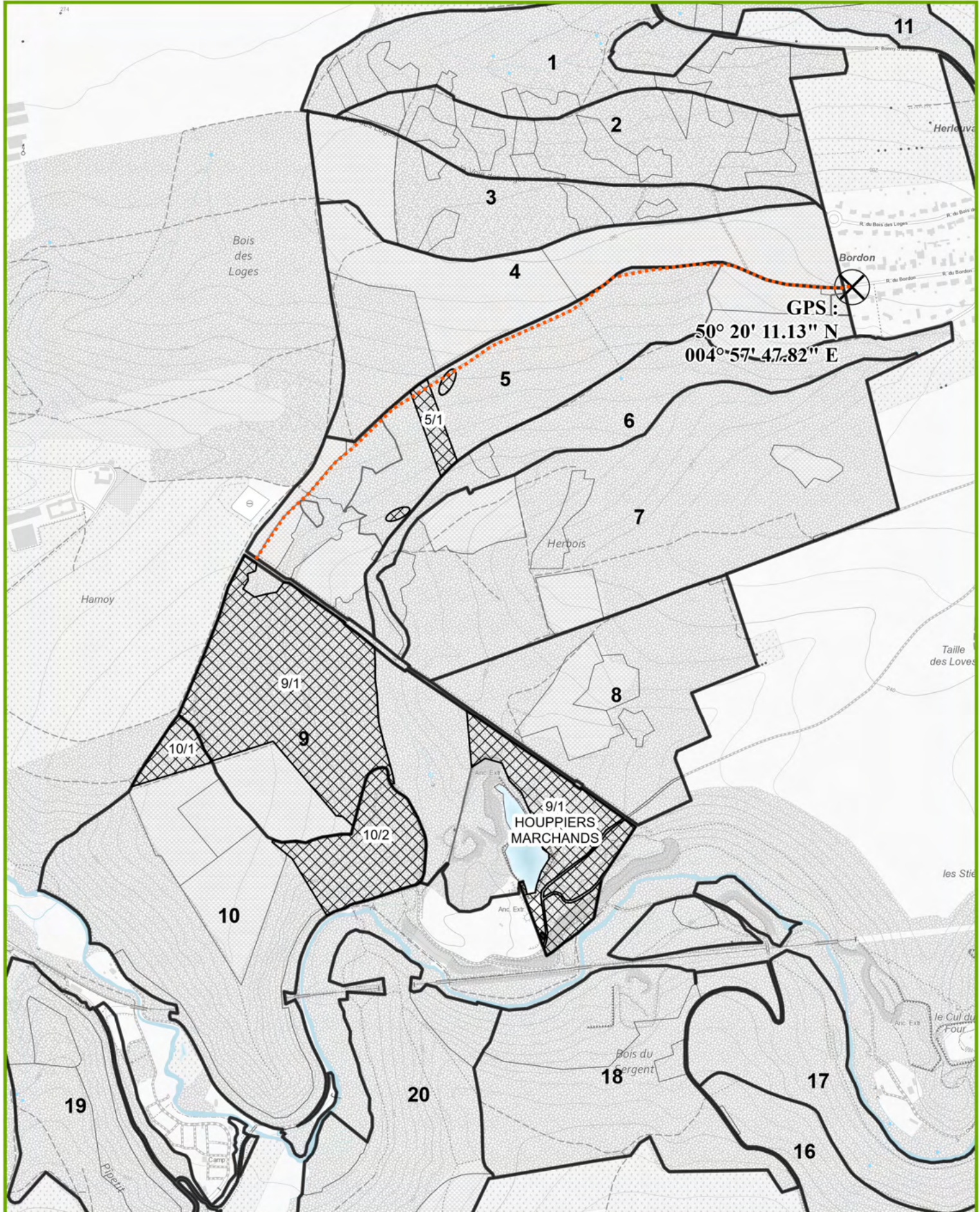
712/2026/3401/1/142 Tri 004

Remarques éventuelles pour le lot 142

Cubage par hauteur de recoupe et défilement

Houppiers réservés.

Bois délivrés portant 1 flache sur chaque côté.



LOT 151

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-139



Propriété YVOIR CNE

INFORMATIONS : OUDAR Denis, 0477/78.15.28,

43,8302 Ha; 207 bois; cube moyen : 2003 dm³; circ moyenne : 169 cm; 415 m³ grumes; 54 m³ houppiers
Comp/Pa : 5/1, 9/1, 10/1, 10/2

Lieu(x) - dit(s)

QUARFALICHE, BORDON - HERBOIS CENTRE, HERBOIS - PURNODE

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 151 Espèce Coupe Qualité Type	CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION GELIVE NORMAL		CHENE AMELIORATION CHAUFFAGE NORMAL		CHENE SANITAIRE CHAMPIGNON NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85 27,0	2		-		-		-	
95 30,0	3	2,702 m³	-	-	-	-	-	-
105 33,5	6		-		-		-	
115 36,5	16	16 m³	-	-	-	-	-	-
125 40,0	11		1		-		-	
135 43,0	15		-		-		-	
145 46,0	14	44 m³	-	1,252 m³	-	-	-	-
155 49,5	13		2		-		1	
165 52,5	11		2		-		1	
175 55,5	17	71 m³	1	7,842 m³	-	-	1	4,903 m³
185 59,0	11		-		-		1	
195 62,0	16	65 m³	-	-	-	-	1	4,968 m³
205 65,0	12		1		-		-	
215 68,5	9		-		-		-	
225 71,5	6		-		1		1	
235 75,0	5		-		-		-	
245 78,0	2	117 m³	-	3,352 m³	-	3,916 m³	-	2,875 m³
255 81,0	1		-		-		-	
265 84,5	2		-		-		-	
275 87,5	2		-		-		-	
285 90,5	1	29 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	175	345 m³	7	12 m³	1	3,916 m³	6	13 m³
Houp./tail.		34 m³		3 m³		-		-

712/2026/3570/1/151 Tri 003

LOT 151

Cantonnement DINANT
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-139



Propriété YVOIR CNE

LOT 151		CHENE		FRENE		HETRE			
Espèce		SANITAIRE		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		SEC		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	-	0,605 m³	1	0,662 m³	1	0,869 m³	-	-
125	40,0	-		1		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	1	1,160 m³	-	1,043 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	1	3,480 m³	-	-	2	3,736 m³	-	-
185	59,0	-		2		1		-	
195	62,0	-	-	-	5,044 m³	-	2,233 m³	-	-
205	65,0	-		1		-		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	2		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	9,717 m³	-	2,996 m³	1	4,119 m³	-	-
255	81,0	1	5,162 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		8	20 m³	5	9,745 m³	5	11 m³	-	-
Houp./tail.			-		5 m³		12 m³		-

712/2026/3570/1/151 Tri 003

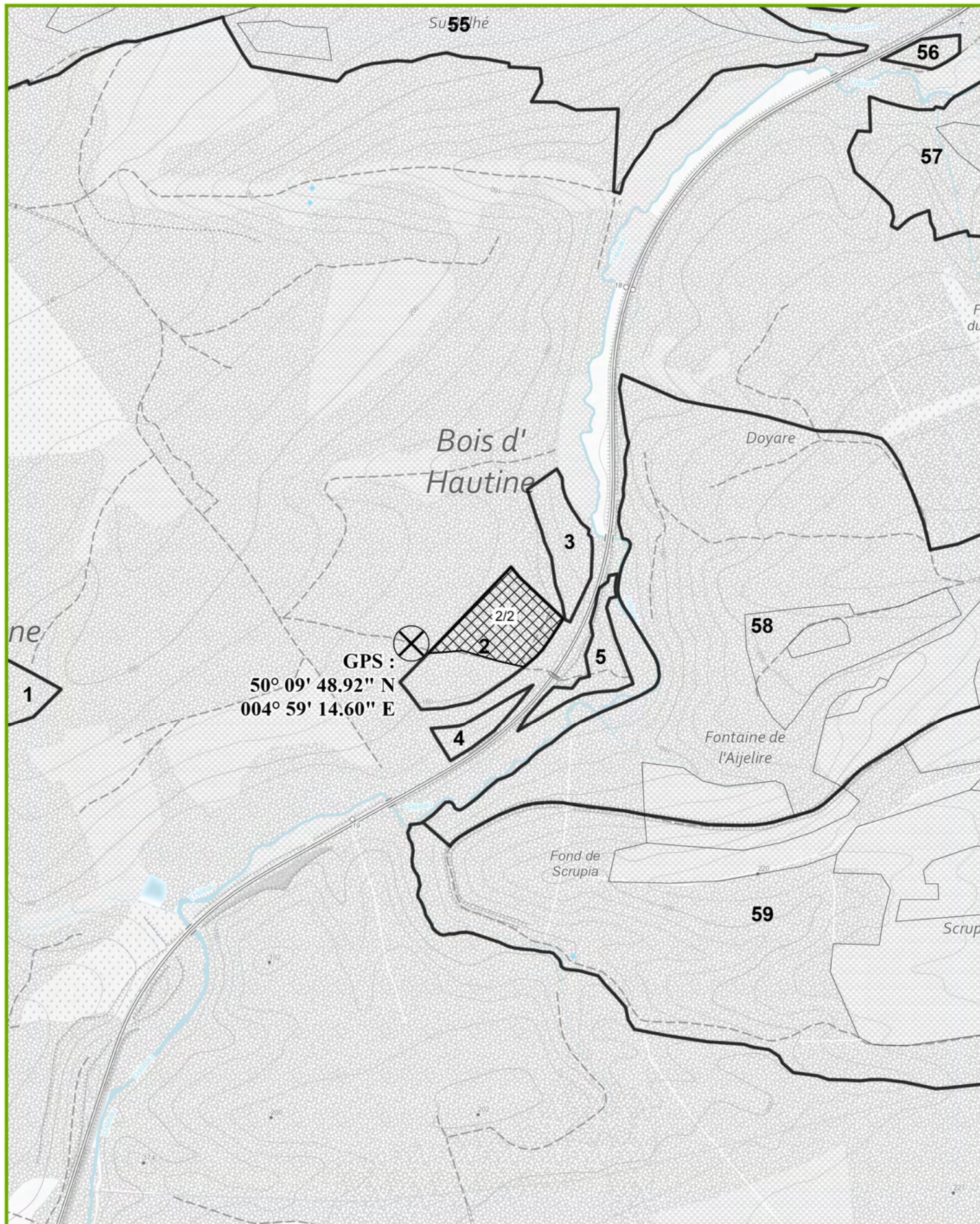
Remarques éventuelles pour le lot 151

Cubage par hauteur de recoupe et défilement.

Seuls les houppiers de la parcelle jouxtant l'étang de la carrière jusqu'à la conduite vivaqua sont inclus dans le lot du marchand. Le reste des houppiers est réservé à la commune.

Certains arbres faisant partie d'un lot de chauffage se trouvent dans la coupe marchande. Les arbres marchands sont marqués d'une flèche de chaque côté et d'un trait rouge.

Pour préserver les arbres d'avenir, lorsqu'une flèche est dessinée sur l'arbre, l'exploitant doit respecter le sens indiqué par celle-ci lors de l'abattage. Câblage si nécessaire.



INFORMATIONS : PIERRET Stéphane, 0477/78.15.30,

1,4800 Ha; 206 bois; cube moyen : 1078 dm³; circ moyenne : 122 cm; 222 m³ grumes; 106 m³ houppiers

Comp/Pa : 2/2

Lieu(x) - dit(s)

DESSOUS HANTINNE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 171		CHENE		CHENE					
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SANITAIRE					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	14	7,420 m³	13	6,331 m³	-	-	-	-
105	33,5	21		15		-		-	
115	36,5	28	42 m³	15	25 m³	-	-	-	-
125	40,0	29		7		-		-	
135	43,0	16		8		-		-	
145	46,0	19	83 m³	1	20 m³	-	-	-	-
155	49,5	8		3		-		-	
165	52,5	4		1		-		-	
175	55,5	2	26 m³	1	9,673 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	1	2,842 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		142	161 m³	64	61 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			81 m³		25 m³	-	-		-

712/2026/5253/1/171 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 171

Mesure effectuée au compas forestier à 1m50 de hauteur.

Cubage par hauteur de recoupe par catégorie.

Les chênes de qualité "normal" sont dépérissants et présentent majoritairement des écoulements noirs.

ATTENTION certaines zones délimitées à la couleur sont interdites à la circulation des machines d'exploitation forestière, afin de préserver la régénération naturelle.

